Innovation Sociale CONSEIL

Bulletin de veille et de capitalisation sur l'innovation sociétale - n°37

Octobre 2018

Le RAMEAU
Co-construisons demain

ANALYSE

La COP24 sur le climat « doit » être un succès, mais…

La COP24 sur le climat qui se tiendra en Pologne à Katowice du 2 au 14 décembre doit être un succès. C'est du moins la volonté de la secrétaire exécutive de la CCNUCC, organisatrice de l'évènement, annoncée à l'ouverture de la pré-COP de fin octobre.

L'enjeu de la COP24 est de formaliser les règles d'application de l'Accord de Paris de 2015 qui prévoit de contenir d'ici 2100 le réchauffement climatique « bien au-dessous de 2°C » par rapport aux niveaux préindustriels et de « viser à poursuivre les efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5°C ». L'enjeu est donc d'une très grande importance et pourtant la situation paraît délicate. En effet les réunions préparatoires de Bonn (avril/mai 2018) et de Bangkok (septembre 2018) se sont soldées par « des résultats très inégaux » toujours selon les termes de la secrétaire exécutive.

Pour nombre d'ONG et pour les pays en développement, la faute en revient aux États-Unis et à leurs alliés ainsi que d'une façon plus générale aux pays développés qui refusent d'appliquer des règles claires sur le financement de la lutte contre le réchauffement climatique. Ainsi le fonds vert pour le climat de l'ONU (Green Climate Fund) qui est censé canaliser les fonds promis par les pays riches peine à atteindre ses objectifs.

La réussite, pourtant si nécessaire, de la COP24 est d'autant moins acquise que l'année 2018 a été l'occasion pour des climato-sceptiques de s'exprimer publiquement et au plus haut niveau au Brésil, aux États-Unis – qui ont quitté (provisoirement ?) l'Accord de Paris- et même en Europe. La Pologne qui accueille la COP est ainsi toujours arcboutée sur l'utilisation massive de son charbon.

L'électrochoc nécessaire pour la réussite de la COP pourrait venir du récent rapport (publié le 8 octobre) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dont notre bulletin d'octobre propose un résumé. Celui-ci est sans appel car toutes les études disponibles compilées par les experts du GIEC (plus de 6000) montrent que la température planétaire a déjà augmentée d'environ 1°C depuis l'ère préindustrielle soit quelques fractions de degré avant d'atteindre le seuil fatidique des 1,5°C. Mais pour les centaines de scientifiques qui constituent le GIEC, il reste un espoir, certes tenu mais cependant bien réel, de rester dans ces 1,5°C à la condition d'agir vigoureusement. Leurs

4 principaux messages sont à prendre en considération : le changement climatique affecte déjà des populations ; il y a des avantages indéniables à limiter le réchauffement à 1,5°C plutôt que 2°C ; ne pas dépasser 1,5°C n'est pas impossible mais cela demande des transitions sans précédents dans tous les aspects de la société ; contenir le réchauffement à 1,5°C peut aller de pair avec la réalisation des objectifs de développement durable.

Selon une autre étude publiée dans la revue Nature, que nous résumons également dans ce bulletin, un réchauffement climatique limité à 1,5°C générerait 20 000 milliards de dollars de gains économiques d'ici 2100. A contrario, une hausse des températures accroîtrait la fréquence des évènements climatiques extrêmes, et donc leurs coûts qui en 2017 ont déjà battu un record, atteignant les 400 milliards selon le cabinet Carbone 4.

Dans une réalité mondiale délicate, il est aussi nécessaire de faire preuve d'optimisme raisonné. Le dossier du mois de ce bulletin en donne un exemple avec la présentation de 13 « exemples inspirants » sélectionnés par la Fondation pour la Co-construction du bien commun. De même, selon le sondage de l'institut Odoxa, la générosité des français ne faiblit pas puisque 8 personnes sur 10 déclarent ainsi faire chaque année des dons d'argent, d'une moyenne de 246 €. Ce même sondage montre l'essor de la générosité en ligne (crowdfunding) ce qui suggère qu'il existe aussi un « numérique généreux »…

Signalons également dans ce bulletin, l'étude juridique de notre partenaire et contributeur ISBL Consultants qui, en s'appuyant sur une décision juridictionnelle rendue le 13 juin 2017, clarifie le rapport entre secteur associatif et activité économique.

Enfin, nous signalons à la fin de ce bulletin la parution de deux ouvrages qui tiennent à cœur tant Le RAMEAU qu'Innovation Sociale Conseil :

- *« L'innovation sociétale en actions ! » qui est un guide destiné aux investisseurs sociétaux qui souhaitent accroître l'effet de levier de leurs engagements et qui a la particularité de s'appuyer sur les 12 ans de cheminement, d'observations et d'expérimentations du RAMEAU.*

- *« Un autre monde est possible ; sous-titré : lost in transitions ? » Ouvrage collectif à paraître le 8 novembre 2018 aux Éditions de L'Aube et coordonné par Carine Dartiguepeyrou et Gilles Berault. Cet ouvrage consacré aux transformations actuelles qui bouleversent le monde donne la parole à de nombreux experts économiques, politiques, scientifiques. Bernard Saincy, Président du cabinet Innovation Sociale Conseil en est un des contributeurs.*

Innovation Sociale CONSEIL

Bulletin de veille et de capitalisation sur l'innovation sociétale - n°37

Octobre 2018

Le RAMEAU
Co-construisons demain

CONTENU

Analyse **1**

Dossier du mois **5**

- **13 exemples inspirants au service du bien commun** 5

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux **9**

- **Les ODD, nouveau cadre de référence pour évaluer les impacts de la finance durable** 9
- **Aucun pays en phase avec les Objectifs de Développement Durable de l'ONU** 10
- **La France se lance dans la vente directe d'énergies renouvelables aux industriels** 11
- **Faso Soap : un savon pour sauver 100.000 vies des griffes du paludisme** 14
- **Des quotas de randonnée pour l'ascension du Mont Blanc** 16

L'ESS en mouvement **17**

- **Plaidoyer en faveur de l'entreprise associative : en partenariat avec ISBL Consultants** 17
- **Transition écologique : dix ONG demandent à Emmanuel Macron de changer de cap** 21
- **Crowdfunding : l'essor de la générosité en ligne** 21
- **Coopaname : coopérative parisienne pour protéger les droits des freelances** 22
- **Enercit'if : une coopérative solaire à paris** 23
- **Hop Hop Food : donner sa nourriture au voisin au lieu de la jeter** 24

RSE & engagement des entreprises **26**

- **L'innovation sociétale en actions !** 26
- **L'engagement territorial des entreprises** 27
- **Apple lance un fonds vert pour réduire les emissions de sa chaîne d'approvisionnement** 28
- **La transition écologique, une opportunité à 26 000 milliards de dollars et 65 millions d'emplois d'ici 2030** 28

Transformation digitale **30**

- **Pour la Banque des Reglements Internationaux, le bitcoin pourrait détruire internet** 30
- **Une cartographie des projets Tech for Good dévoilée au ChangeNOW Summit par FEST** 31

Territoires innovants **32**

- **Ensemble innovons sur les territoires !** 32
- **Une cohésion des territoires à construire** 32
- **Chiffre du mois : 30% des Français se sont déjà engagés dans une dynamique entrepreneuriale** 33

A l'écoute de la planète : Climat, Energie & environnement **34**

- **La France en retard sur ses objectifs climatiques** 34
- **Le Prix du carbone ne cesse de grimper sur le marché européen** 35
- **Le GIEC alerte sur l'urgence d'agir pour limiter la hausse des températures à +1.5°C** 36

Limiter le réchauffement à 1,5°C éviterait des pertes de 20 000 milliards de dollars à l'économie mondiale 38

Événements clé **39**

A lire, à découvrir **40**

Ouvrage : « Un autre monde est possible, *lost in transitions* ? 40

Recherches & Solidarités : « L'accompagnement des associations » 40

Livre blanc « Tout savoir sur le mécénat de compétences » 40

Baromètre du mécénat, en partenariat avec Admical 41

DOSSIER DU MOIS

13 EXEMPLES INSPIRANTS AU SERVICE DU BIEN COMMUN

A l'occasion de la Journée Européenne des Fondations le 1er octobre, la Fondation pour la Co-construction du bien commun a organisé à l'Assemblée Nationale une cérémonie de (Re)Connaissance pour rendre hommage à la Promotion 2018 « d'Artisans du bien commun », de « Projets Cèdre du Liban » et de « Territoires de confiance ».

Créée en 2016 à l'occasion des 10 ans du RAMEAU pour en prolonger l'action, la Fondation a pour objectif de valoriser les « exemples inspirants » qui donnent collectivement confiance dans l'avenir[1]. Elle donne à voir l'invisible ; ces germes encore pour partie sous terre qui prennent racines pour rendre notre monde plus fraternel, plus équitable et plus durable. Elle distingue ceux qui ont su déconstruire individuellement pour reconstruire collectivement.

Les 13 « exemples inspirants » de la Promotion 2018 démontrent au travers de leur diversité la multiplicité des manières d'inventer des solutions nouvelles face à nos défis collectifs.

Photo ci-dessous : Le Conseil scientifique et la 1ère promotion de la Fondation pour la Co-construction du bien commun

Dans la catégories « Artisans du bien commun » : Florence GILBERT, Directrice de Wimoov, Laurence TIENNOT HERMENT, Présidente de l'AFM-Téléthon, Sylvain WASERMAN, Vice-Président de l'Assemblée Nationale, et Elena LASIDA, Enseignante-chercheuse à l'Institut Catholique de Paris, Grand Témoin 2018, ont reçu leur distinction de Brigitte PISA.

[1] La vision de la Fondation et le récit des 13 exemples inspirants sont à découvrir dans l'ouvrage : « L'Alchimie du bien commun » (Editions Le RAMEAU, 2018) à commander via : http://www.leseditionsdunet.com/5800-l-alchimie-du-bien-commun-fondation-pour-la-co-construction-du-bien-commun-9782956522904.html

Dans la catégorie « Projets Cèdre du Liban » : le Carrefour des Innovations Sociales, le Pacte Civique, United-Way L'Alliance, ainsi que Simplon et Unis-Cité, Grands Témoins 2018, ont reçu leur distinction de Brigitte GIRAUD.

Dans la catégorie « Territoires de confiance » : Bressuire, Charenton le Pont, Figeac et Loos-en-Gohelle, Grand Témoin 2018, ont reçu leur distinction de Jean-Paul DELEVOYE.

Catégorie Artisan du bien commun

- **Elena LASIDA, « Grand Témoin »** (ICP – Enseignant-Chercheur)
- **Florence GILBERT** (Wimoov – Entrepreneur Social)
- **Laurence TIENNOT-HERMENT** (AFMTéléthon – Dirigeant associatif)
- **Sylvain WASERMAN** (Homme politique, ancien chef d'entreprise, maire et président d'association nationale)

Catégorie Projet Cèdre du Liban

- **Simplon, « Grand Témoin »** (Emploi & Numérique – Entreprenariat Social)
- **Unis-cité, « Grand Témoin »** (Jeunesse – initiative associative)
- **Alliance pour l'éducation** (Education – initiative d'entreprises)
- **Carrefour des innovations sociales** (Territoires – Impulsion acteur public)
- **Pacte civique** (Citoyenneté – initiative de citoyens)

Catégorie Territoire de confiance

- **Loos en Gohelle, « Grand Témoin »** (Haut de France – résilience zone minière)
- **Bressuire** (Nouvelle Aquitaine – co-développement)
- **Charenton** (IDF – co-construction de solutions)
- **Figeac** (Occitanie – développement inclusif)

Les discours d'Hugues RENSON, Charles-Benoît HEIDSIECK, Daniel LEBEGUE, Jean-Paul DELEVOYE, Brigitte PISA et Brigitte GIRAUD ont éclairé les raisons d'espérer grâce à ces « petites lanternes » sans lesquelles notre monde serait dans le noir. Les 13 « exemples inspirants » de la Promotion 2018 prouvent que « Chrysalide devient papillon ! ». Il nous faut donc collectivement prendre soin de ceux qui inventent chaque jour un monde meilleur.

En introduction, Hugues RENSON, Vice-président de l'Assemblée Nationale, a exposé ses convictions sur le fait que l'innovation, la performance et la confiance pouvaient être mises au service du bien commun. Selon lui, chaque acteur a une place et un rôle à jouer dans la co-construction, en relevant le pari de l'espoir, de l'avenir et de la non-résignation. A ce titre, il a tenu à « reconnaître la force incroyable de l'engagement au service du bien commun » et a salué l'initiative de la Fondation pour la Co-construction du bien commun.

Des Hommes et des Projets engagés sur leurs territoires

Actant du fait que « nous sommes entrés dans un monde de l'inconnaissable », où personne ne peut prédire l'avenir, notamment pour la croissance et les emplois de demain, Jean-Paul DELEVOYE, Haut-Commissaire à la réforme de la retraite, a dessiné un parallèle entre le navigateur, qui maintient son cap quelles que soient les conditions météorologiques, et la France, qui doit relever le défi de la confiance. « Comme on ne peut construire quelque chose de solide sur la désespérance, on n'accorde de la valeur qu'à ce que l'on risque de perdre : la fragilité d'un amour, d'un emploi, de soi-même, d'un territoire … ». Attentif au capital humain, richesse d'un territoire, Jean-Paul DELEVOYE a félicité les « Territoires de confiance » primés, car ils symbolisent la mobilisation de l'intelligence collective, qui conduit à la réussite des hommes et favorise l'engagement sur le territoire en s'inscrivant dans les pas d'un exemple inspirant. Des propos qui ont eu une résonance particulière pour chacun des quatre « Territoires de confiance » primés – Bressuire, Charenton, Figeac – avec un message particulier pour le « Grand Témoin » - Loos-en-Gohelle – qualifié « d'endroit en avance sur le XXIème siècle ».

La dimension de bien commun et de l'engagement ont été au cœur des échanges des tables rondes. Avec des messages marquants exprimés par les lauréats.

C'est en interrogeant ses proches que Florence GILBERT, entrepreneuse sociale dirigeant l'association Wimoov, a recueilli des réactions attestant que son enthousiasme, combinée à sa conviction, puis à son audace, ont permis de déplacer des montagnes de générosité. A savoir, « créer des soirées 100% sans

alcool pour les étudiants », « demander un droit à la mobilité pour tous », et tripler le nombre de personnes accompagnées par les plateformes de mobilité Wimoov grâce au numérique.

Laurence TIENNOT-HERMENT, présidente de l'AFM-Téléthon, a partagé les éléments qui lui ont permis de faire évoluer, avec détermination, son association, en orientant ses actions au service de l'intérêt général, dans trois domaines : la myopathie, les maladies rares et la citoyenneté. Un cap qui a requis du courage, pour tenir bon sans se laisser influencer par des pressions diverses et qui se résume en trois mots-clés : résister, refuser, guérir.

Fort de son expérience de maire d'un village alsacien, Sylvain WASERMAN, Vice-président de l'Assemblée Nationale, a fait part de ses convictions. Selon lui, « un élu doit être catalyseur de l'engagement citoyen » à son échelle. Un précepte qu'il a illustré à l'aune de sa feuille de route élaborée avec les 800 habitants au travers de quatre étapes : l'information, la participation, la concertation et la co-construction.

Animée par les fruits de ses recherches, Elena LASIDA a exposé les trois ingrédients du bien commun. La croyance, car « travailler pour le bien commun génère de l'enthousiasme, sans certitude ni garantie de résultat ». La communion, ensuite, pour « développer un bien vivre-ensemble, qui relie et met en dialogue des personnes différentes ». Et, le dernier et pas le moindre, la confiance, car « on se risque ensemble à la confiance ».

Outre les territoires et le parcours de personnalités remarquables, cette soirée a mis en exergue des projets de long terme, les « Projets Cèdre du Liban ». Pour synthétiser leurs caractéristiques, Brigitte GIRAUD, membre du Conseil scientifique de la Fondation, a effectué un parallèle entre les vertus incarnés par cet arbre – l'espoir, la liberté et la mémoire – et les projets primés.

L'espoir est incarné, en particulier, par les liens de nouvelles natures entre les porteurs de projets, pour le Carrefour des Innovations Sociales, la démarche des 4 valeurs de la démocratie du Pacte civique et les liens de confiance tissés avec les jeunes, pour United Way – L'Alliance. La liberté, elle, se dessine en creux via les moteurs de recherches en open source, la diversité des modes d'entrée en relation et la contestation de modèles établis. Quant à la mémoire, elle caractérise le besoin d'appartenir à une communauté, comme le démontre l'association Unis-Cité auprès de ses volontaires du Service Civique depuis plus de 20 ans, et d'intégrer les territoires dans leurs diversités (urbain, rural, Outre-Mer, Quartiers Politiques de la Ville), à l'instar des zones d'intervention de l'entreprise sociale Simplon.

Construire un avenir dans le « vivre ensemble »

Témoin privilégié du temps long, le réseau des Caisses d'Epargne célèbre cette année son bicentenaire. Pour témoigner de l'inscription des actions au service du bien commun, Florence RAINEIX, Directrice générale de la Fédération nationale des Caisses d'Epargne, a tout d'abord précisé que « l'avenir doit stimuler, et non effrayer, même dans les temps les plus compliqués ». Au cours de leur existence, les Caisses d'Epargne ont développé l'apprentissage de la citoyenneté économique par les Français en deux grandes phases. La première phase, qui a duré 120 ans, s'est caractérisé par l'apprentissage de l'épargne comme moyen d'action, en parallèle d'innovations sociales de la banque comme la création des Bains Douches et de l'épargne scolaire. La seconde phase, engagée depuis 60 ans, s'adresse aux générations futures, via l'apprentissage de la consommation, comme en témoigne le parcours « Edusol », qui a permis de former plus d'un million de Français à gérer leur budget en 20 ans. En conclusion, Florence RAINEIX a invité à « rendre possible » l'avenir.

Dans la continuité de ces propos, La Fondation pour la Co-construction du bien commun a aussi tenu à Remercier 3 personnalités françaises qui ont marqué la France par leur engagement et leurs actions au service du bien commun. Anne-Aymone GISCARD d'ESTAING, via son engagement au service des enfants au sein de la Fondation pour l'Enfance, Claude ALPHANDERY, acteur au service des territoires et de l'économie en fondant le réseau France Active, et Jean-Guy HENCKEL, pionnier de l'insertion par l'économique avec les Jardins de Cocagne, ont ainsi été mis à l'honneur de ce moment de « Remerciements » à ceux qui créent le monde de demain.

Interrogé sur sa vision de l'alchimie entre les hommes, les projets et les territoires, Claude ALPHANDERY a prôné une approche empirique : « la bonne méthode, pour provoquer la reliance et rendre crédible un autre mode opératoire ». Conscient de la difficulté à se confronter à des jeux d'acteurs, à des références culturelles et historiques, il a invité les hommes et les femmes engagés au service du bien commun à s'inspirer de la Résistance. « Pour aller très loin », il recommande ainsi « d'apporter un nouveau projet, mobilisateur en initiatives dispersées avec une utopie réalisable ». Ce grand projet du bien commun n'est rien moins que savoir apprendre à « vivre ensemble ».

NOUVEAUX MODELES D'AFFAIRES SOCIETAUX

LES ODD, NOUVEAU CADRE DE REFERENCE POUR EVALUER LES IMPACTS DE LA FINANCE DURABLE

Après l'empreinte carbone des portefeuilles qui s'est développée massivement depuis 2015, on assiste à un nouveau phénomène : l'utilisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) comme cadre de reporting pour les investisseurs responsables.

Il s'agit pour l'essentiel, à ce stade, de fonds de pension nord-européens mais le mouvement gagne du terrain. Le fonds suédois AP2 publie par exemple un tableau dans son rapport développement durable qui explique sa contribution aux ODD 2,4,5, 7 et 11.[2] L'objectif numéro 2 qui concerne la lutte contre la faim dans le monde, AP2 décrit les cibles et précise investir 2,5 % de ses actifs dans les terres agricoles.

Pour répondre à cette nouvelle demande d'investisseurs, les agences de notation développent une offre de notation ODD décrite pour la première fois de façon synthétique dans une étude publiée par Novethic le 6 septembre. Cela leur demande un gros travail méthodologique qui conduit à des ratings complexes à mettre en œuvre. Les 17 ODD ont un spectre large et couvrent 169 cibles. Il faut donc évaluer la part d'activités des entreprises qui contribuent positivement à un ou plusieurs de ces ODD mais aussi évaluer quelle autre part de ces activités constitue un obstacle sur leur trajectoire.

Le premier problème pour les agences est de placer ce curseur ODD pour chaque entreprise. Cela est rendu d'autant plus difficile par le fait que des dernières fournissent encore très peu de données pertinentes. Les reporting ESG ne sont pas calqués sur les ODD. Ils sont élaborés sur des données passées fournies par l'entreprise. Or les reporting sur les ODD qui doivent être atteints en 2030, supposent une vision prospective et stratégique, à l'image des politiques climat axées sur l'objectif de 2 degrés de l'Accord de Paris. Les correspondances entre les deux types de reporting sont donc encore très rares.

Autre difficulté : chaque agence fait sa sélection dans les ODD et définit un référentiel qui lui est propre. On s'oriente donc vers une grande difficulté à comparer les notations ODD ce qui complique la tâche des investisseurs. Pour tenter d'harmoniser les démarches, le Global Compact et la GRI ont fait cause commune. Les deux organisations ont publié, en août 2018, un guide de reporting et lancé une plateforme d'échanges de bonnes pratiques. Pour l'instant seules une quarantaine d'entreprises l'expérimentent.

L'analyse de l'intégration des ODD dans la stratégie d'entreprise permettrait aux agences de faire de l'analyse prospective et de se rapprocher de la notation financière. Un focus portant à la fois sur les futurs impacts d'un modèle économique en lien avec les ODD et des critères ESG dont la matérialité financière est élevée, permettrait de réconcilier des démarches d'intégration ESG et de mesure d'impact pour faire une notation prospective et globale d'une entreprise. On est sans doute au début d'un mouvement plus large conduisant les ODD à devenir le cadre de référence pour les entreprises soucieuses non seulement d'avoir une contribution globalement positive pour la planète mais aussi de garantir la pérennité à long terme de leur business model. Celui-ci peut être sérieusement menacé par des crises environnementales majeures comme la perte de biodiversité ou le changement climatique, tout comme de grandes difficultés sociales ou sanitaires.[3]

[2] Voir par ailleurs la liste des ODD.

[3] Les ODD, nouveau cadre de référence pour évaluer les impacts de la finance durable – adapté de :

- https://www.novethic.fr/actualite/finance-durable/isr-rse/les-odd-nouveau-cadre-de-reference-emergent-pour-evaluer-les-impacts-de-la-finance-durable-146283.html

AUCUN PAYS EN PHASE AVEC LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ONU

A l'occasion du Forum politique de haut niveau sur les Objectifs de développement durable (ODD) en juillet dernier, un rapport vient rappeler l'urgence d'agir. Selon une évaluation réalisée par Bertelsmann et le Sustainable Development Solutions Network (SDSN), aucun pays n'est aujourd'hui sur la bonne voie pour atteindre les ODD d'ici 2030, trois ans après leur adoption par tous les États membres des Nations Unies.

IMAGE : LES 17 OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ONU

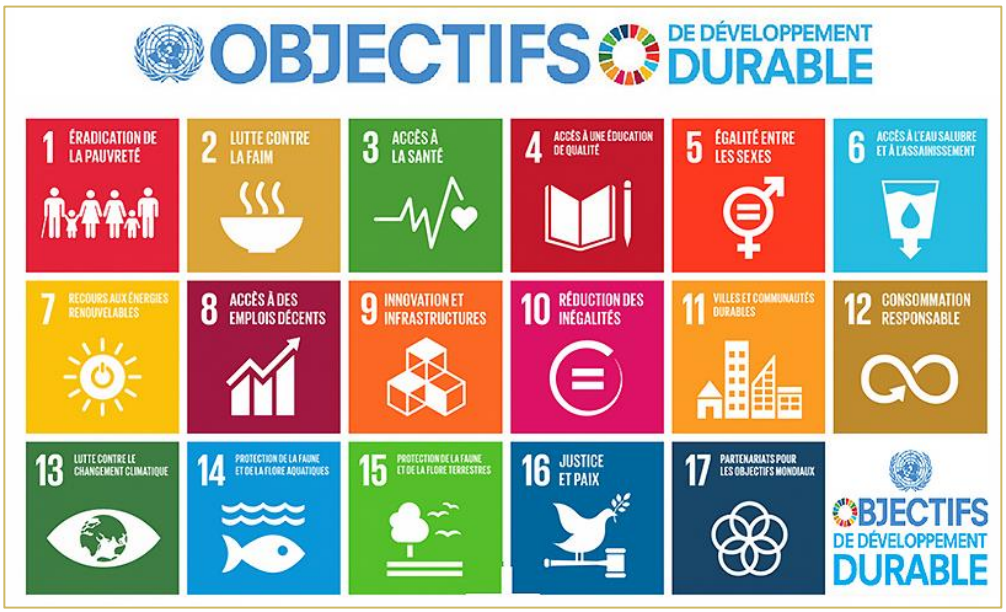

Même le trio de pays nordiques (Suède, Danemark, Finlande) qui fait la course en tête doit encore faire des efforts, notamment sur les ODD 12 (consommation et production durable), 13 (climat) et 14 (vie aquatique). Aucun pays du G20 n'a par ailleurs aligné son budget national sur les ODD. En outre, 30% d'entre eux n'ont pas mis en place d'indicateurs de suivi. C'est le cas de la Chine, des États-Unis, de l'Arabie Saoudite, du Canada ou encore du Royaume-Uni. Et seules l'Inde et l'Allemagne ont entrepris une évaluation des besoins d'investissement.

Le Brésil, le Mexique et l'Italie ont pris les mesures les plus importantes parmi les pays du G20 pour atteindre les objectifs, illustrés par exemple par l'existence de stratégies ou d'unités de coordination des ODD au sein des gouvernements. A contrario, les États-Unis et la Russie sont pointés du doigt pour leur faible engagement. La République Démocratique du Congo, le Tchad et la République Centrafricaine apparaissent tout en bas du tableau.

Le rapport met en avant le rôle crucial des pays du G20 pour atteindre les objectifs mondiaux : les pays développés doivent ainsi agir comme des modèles et réduire leurs retombées négatives tout en fournissant des moyens efficaces pour intégrer les objectifs dans leurs plans d'action nationaux, selon les auteurs du

Pour en savoir plus :

- https://www.novethic.fr/fileadmin//user_upload/tx_ausynovethicetudes/pdf_complets/Novethic_2018_ODD-nouveau-focus-des-agences-de-notation-extra-financi%C3%A8re.pdf

rapport. La France, 5ème du classement, et l'Allemagne 4ème, sont les seuls pays du G7 à figurer dans le Top 10.

Selon une étude réalisée par le cabinet B&L évolution, plus d'un tiers des entreprises du SBF 120 s'engagent désormais, de façon plus ou moins forte. Elles auraient pourtant tout à y gagner. La Business and Sustainable Development Commission (BSDC) a en effet évalué les opportunités économiques liées aux ODD à 12 000 milliards de dollars dans le monde.[4]

LA FRANCE SE LANCE DANS LA VENTE DIRECTE D'ENERGIES RENOUVELABLES AUX INDUSTRIELS

En fort développement dans le monde, les PPA (Power Purchase Agreements), des contrats de gré à gré passés entre producteurs d'électricité renouvelables et consommateurs corporate, font leur apparition sur le marché français.

FIGURE : VOLUMES DE CAPACITES ACQUISES DANS LE CADRE DE PPA DANS LE MONDE

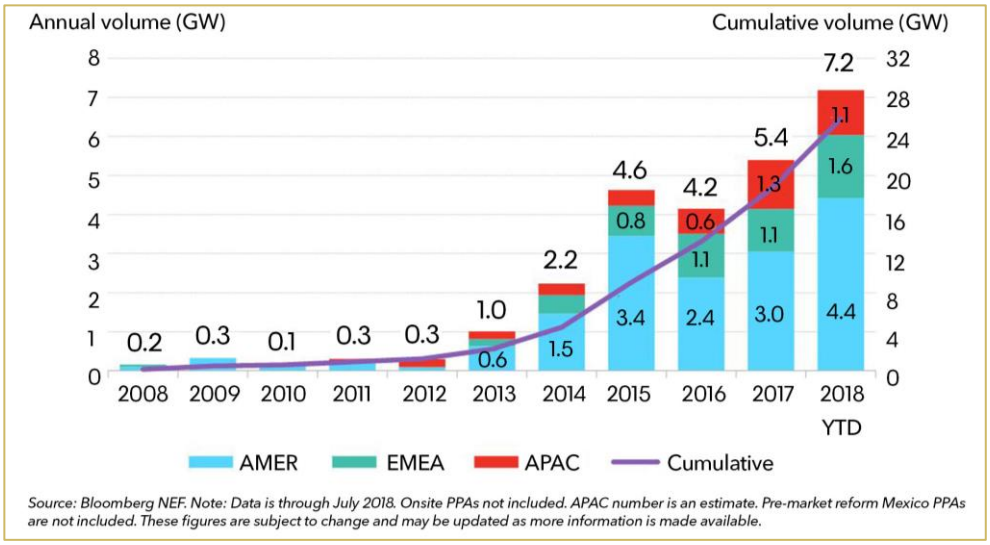

En 2017, ils ont représenté 5.4 gigawatts (GW) de capacité et cette année, on en comptabilise déjà 7.2 GW début août, selon Bloomberg New Energy Finance (BNEF). Les Power Purchase Agreements (PPA), achats directs d'électricité verte par de gros consommateurs industriels ou tertiaires à des producteurs de solaire, d'éolien ou d'hydroélectricité, se développent rapidement. Certes, ils ne représentent encore qu'une goutte d'eau sur le volume total des ventes d'énergies renouvelables, qui fonctionnent majoritairement selon des mécanismes d'obligation d'achat ou des appels d'offres portant sur des durées de 15 ou 20 ans, par lesquels les producteurs vendent à l'État. Mais, baisse des coûts aidant, de nouveaux dispositifs sont instaurés un peu partout, notamment en Europe, qui se rapprochent des plus en plus des mécanismes de marché, avec les risques inhérents de volatilité des prix.

Les GAFA (Google – Amazon – Facebook – Apple), très gros consommateurs d'énergie pour alimenter et surtout refroidir leur data centers, ont été les pionniers des PPA. Google (qui aux États-Unis se fournit

[4] Aucun pays en phase avec les objectifs de développement durable de l'ONU – pour en savoir plus :
- https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/
- http://www.sdgindex.org/assets/files/2018/01%20SDGS%20GLOBAL%20EDITION%20WEB%20V8%20060718.pdf
- https://www.novethic.fr/actualite/entreprise-responsable/isr-rse/aucun-pays-n-est-sur-la-bonne-voie-pour-atteindre-les-odd-d-ici-2030-146078.html

notamment auprès d'EDF Energies nouvelles) a ouvert la voie en 2010. Depuis début 2018, selon BNEF, ils ont acheté 1.8 GW des 7.2 GW commercialisés dans le monde, et Facebook a signé à ce jour le plus gros PPA de l'année. Microsoft et Google figurent également dans le peloton de tête.

FIGURE : PRINCIPAUX ACHETEURS DE PPA EN 2018, EN VOLUME

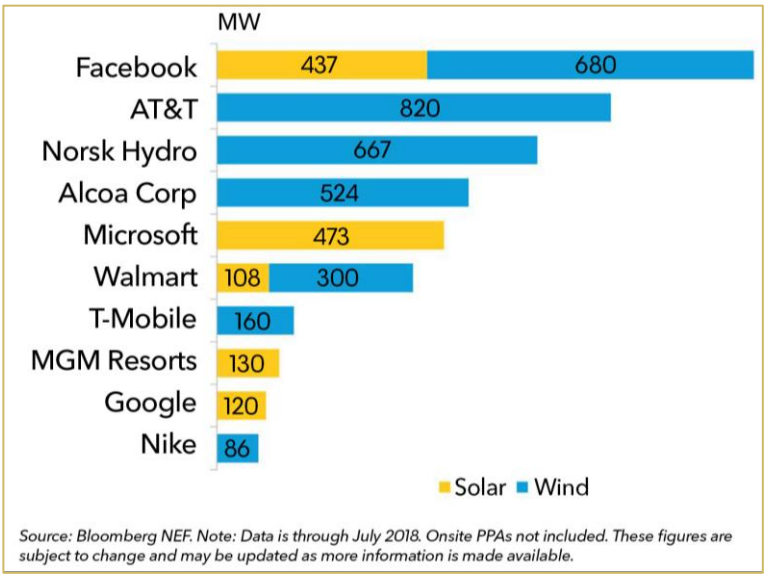

Mais de plus en plus d'entreprises de tous secteurs sont intéressées par les avantages que présentent les PPA : une opportunité de verdir leur mix énergétique (notamment pour satisfaire leurs obligations ou leurs convictions en matière de RSE), la possibilité d'avoir une visibilité de leur facture énergétique sur 10 à 20 ans et, ce qui est plus nouveau, de s'approvisionner à des prix de plus en compétitifs comparés à ceux des marchés de gros.

Ces atouts ont séduit en 2018 les fabricants d'aluminium Norsk Hydro et Alcoa en Scandinavie, les champions de la téléphonie américaine AT&T ou T-Mobile, la chaîne américaine de magasins Walmart ou encore Nike. Quelque 140 entreprises dans le monde ont rejoint le réseau RE100, qui regroupe des marques s'engageant à un approvisionnement en énergie 100% verte. C'est notamment le cas des françaises Aviva, Axa, Danone, La Poste ou encore Schneider Electric. BNEF a calculé que, pour respecter leurs engagements, ces 140 entreprises devraient consommer collectivement près de 200 térawattheures (TWh) supplémentaires en 2030, ce qui nécessite de construire 100 GW de capacités renouvelables supplémentaires.

Et, si les États-Unis et les pays scandinaves représentent en 2018 près de 80% des PPA signés, de plus en plus de pays s'y convertissent. En France, les acteurs commencent tout juste à se mettre en ordre de marche. Plusieurs explications à cela : avec des prix de marché de l'électricité particulièrement bas, il n'est devenu intéressant que récemment de privilégier une électricité verte, dont les coûts n'en finissent pas de baisser. A titre d'exemple, lors du dernier appel d'offres solaire attribué début août, les lauréats l'ont emporté avec des prix de 58,2 euros/kWh en moyenne, et les courbes de prix de l'électricité conventionnelle et de l'électricité verte devraient se croiser entre 2022 et 2025. Par ailleurs, 1.200 MW éoliens français vont atteindre les 15 ans et donc sortir de l'obligation d'achat. Autrement dit, leur production ne leur sera plus rachetée par EDF au tarif fixé négocié il y a 15 ans, mais il leur faudra la vendre sur le marché.

Côté consommateurs, les entreprises qui souhaitaient verdir leur mix énergétique pouvaient jusqu'à présent le faire en acquérant sur le marché européen des garanties d'origine correspondant à une production hydroélectrique n'importe où en Europe, essentiellement dans les pays nordiques. Mais cela reste trop flou

aux yeux de certaines entreprises et parfois de leurs propres clients, qui voudraient connaître précisément la provenance des électrons qu'elles achètent, et s'assurer que leurs achats contribuent à développer le parc de production d'énergies vertes. C'est notamment pour répondre à ces attentes qu'Engie a lancé début août un appel d'offres pour un volume annuel global de 2 TWh auprès de producteurs de solaire, d'éolien, d'hydroélectricité et de biomasse, à partir de projets neufs ou sortis d'obligations d'achat.

Le producteur indépendant Akuo Energie (qui, aux États-Unis, vend déjà sa production à Walmart et à 3M) a un projet dans les tuyaux avec le moteur de recherche français Qwant depuis plus d'un an. Plus récemment, Aéroports de Paris (ADP) a publié en mai dernier un avis pour approvisionner ses trois sites via un PPA. Début juin, c'est la SNCF, plus gros consommateur d'électricité en France, qui lançait un appel d'offres destiné à couvrir 20% de sa consommation en énergie verte.

Les producteurs de petite taille, incapables d'accéder directement à des clients importants devront passer par des agrégateurs. Ces derniers, qui ont vu le jour à l'origine pour regrouper la production de plusieurs acteurs avant de la vendre sur le marché, peuvent jouer le même rôle dans le cadre de PPA. Plusieurs grands énergéticiens ont développé cette activité, parfois au travers de filiales dédiées : la CNR; Engie avec Global Management Energy (GEM), aux manettes pour l'appel d'offres qui vient d'être lancé ; EDF avec Agregio. Né en avril 2017 à l'initiative du groupe de gestion d'actifs Aqua, Orygeen, fruit du regroupement de plusieurs acteurs des renouvelables, s'est associé à l'agrégateur Solvay Energie Services (SES) et vise 1 TWh de PPA. Uniper France, issue des activités thermiques de l'allemand E.ON, s'y prépare également. Côté acheteurs, des entreprises peu habituées à ces pratiques, les décisions sont parfois longues à prendre. Mareva Edel, directrice commerciale de Uniper France, souligne un autre risque inhérent aux PPA : la solvabilité du client sur la durée du contrat, qui peut aller de 10 à 15 ans. Ce n'est pas par hasard si l'on trouve aujourd'hui essentiellement de très grandes entreprises dont la pérennité semble assurée.

Mais c'est aussi pour les développeurs de projets d'énergie renouvelables une nouvelle piste de financement à l'heure où les obligations d'achat et les subventions se tarissent. La garantie de rachat assurée dans le cadre d'un PPA rassure les banques qui financent une grande partie de tels projets.

Riches d'avantages à la fois pour les gros consommateurs d'électricité soucieux de visibilité et de vertu environnementale, pour les producteurs d'énergies renouvelables à la recherche de débouchés assurés, et pour les développeurs de projets en quête de financement, les PPA sont promis à un avenir radieux. En France, d'autres appels d'offres devraient suivre ceux déjà lancés cette année, dont les résultats devraient être connus dans les prochaines semaines.[5]

[5] La France se lance dans la vente directe d'énergies renouvelables aux industriels – adapté de :
- https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/energie-environnement/energies-renouvelables-la-france-se-convertit-a-la-vente-directe-aux-industriels-787888.html

Pour en savoir plus :
- https://about.bnef.com/blog/corporations-already-purchased-record-clean-energy-volumes-2018-not-anomaly/

FASO SOAP : UN SAVON POUR SAUVER 100.000 VIES DES GRIFFES DU PALUDISME

C'est au Burkina Faso, sous l'impulsion de Gérard Niyondiko, alors étudiant en chimie à l'Institut de la Fondation 2ie, que le projet Faso Soap a vu le jour. Ce projet vise à développer et à commercialiser un savon répulsif anti-moustique, afin de combattre le paludisme qui tue chaque année des centaines de milliers de personnes et qui freine le développement des territoires touchés.

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), 438000 personnes décèdent chaque année dans le monde des suites du paludisme. Cette maladie, transmise par les piqures de moustiques touche principalement les populations vulnérables, soit les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes des foyers à faible revenus des régions rurales d'Afrique subsaharienne.

Pour s'attaquer à ce problème de santé publique, Gérard Niyondiko a choisi de développer un répulsif anti-moustique sous la forme d'un pain de savon, car ce format a l'avantage de s'adapter au profil des populations touchées par le paludisme : il est abordable pour presque toutes les bourses et s'intègre dans les habitudes quotidiennes. En effet, le savon est présent dans 94% des foyers africains et sa confection est peu onéreuse car les ressources naturelles nécessaires à sa fabrication sont disponibles localement.

Le projet a commencé à se concrétiser en 2013, lors de la plus grande compétition internationale d'entrepreneuriat social destinée aux étudiants et aux jeunes diplômées, la Globale Social Venture Competition organisée par l'Université de Berkeley aux Etats-Unis. Alors, face à plus de 600 projets concurrents, Gérard Niyondiko a réussi à communiquer son ambition pour décrocher le 1er prix et 25000 dollars de récompense. Ce premier pas a été suivi d'une campagne de financement collaboratif sur Ulule qui a permis à Faso Soap de récolter plus de 70000 euros.

Ces ressources financières ont été investies dans le développement du produit, en apparence simple, mais dont le cahier des charges rend sa formulation complexe. En effet, il faut développer un savon dont les principes actifs répulsifs restent actifs 5 à 6 heures après utilisation, afin de couvrir la période durant laquelle sortent les moustiques (entre 17h et 23h). Par ailleurs, l'équipe de Faso Soap a décidé de suivre une méthode de recherche rigoureuse et transparente en vue d'obtenir l'homologation de l'OMS, un gage de qualité synonyme d'opportunités commerciales.

Pour entretenir ce processus de R&D, Faso Soap a conclu des partenariats avec le Centre National de Recherche et de Formation sur le Paludisme de Ouagadougou et avec Capsulae, une entreprise française qui maîtrise la micro-encapsulation – une technologie qui permet de saisir les huiles essentielles des plantes répulsives dans le pain de savon. Aussi, Faso Soap travaille avec la Savonnerie de l'Atlantique en France pour la production d'échantillons tests et est incubé à La Fabrique, une structure spécialisée dans l'accompagnement d'entreprise sociale.

La commercialisation des savons Faso Soap est prévue pour la fin de l'année 2018 en Afrique de l'Ouest. Le prix de vente annoncé est de 300 FCFA l'unité, soit 0,46€. L'objectif est de servir 100000 personnes et potentiellement beaucoup plus, en fonction du succès de Faso Soap.[6]

[6] Faso soap : un savon pour sauver 100000 vies des griffes du paludisme – pour en savoir plus :
- https://bopobs.com/2018/08/23/faso-soap-un-savon-pour-sauver-100-000-vies-des-griffes-du-paludisme/
- https://www.faso-soap.info/
- https://www.maxisciences.com/paludisme/faso-soap-ce-savon-anti-moustique-qui-pourrait-revolutionner-la-lutte-contre-le-paludisme_art39805.html

« C'EST QUI LE PATRON » : UNE APPLICATION POUR RÉMUNÉRER CORRECTEMENT LES PRODUCTEURS

Et si un outil technologique permettait de renforcer le pouvoir des consommateurs face à la grande distribution ? C'est le pari de « C'est qui le Patron », la marque dont les prix, fixés par les consommateurs, permettent de mieux rémunérer les producteurs. Quelques semaines après le lancement de son label, elle vient de lancer une application mobile permettant de mettre une « pression bienveillante » aux distributeurs.

Comment ? D'abord en géo-localisant les magasins les plus proches où la marque est présente. Mais aussi en permettant aux consommateurs de contacter directement, grâce à un mail pré-rempli, les directeurs de magasin pour qu'ils s'approvisionnent en produits de la marque. Cela a un double effet : mettre la pression, de manière bienveillante, sur le magasin. Mais également rassurer le distributeur sur le fait qu'il y a une attente et donc une clientèle.

IMAGES : CAPTURES D'ECRAN APPLICATION « C'EST QUI LE PATRON »

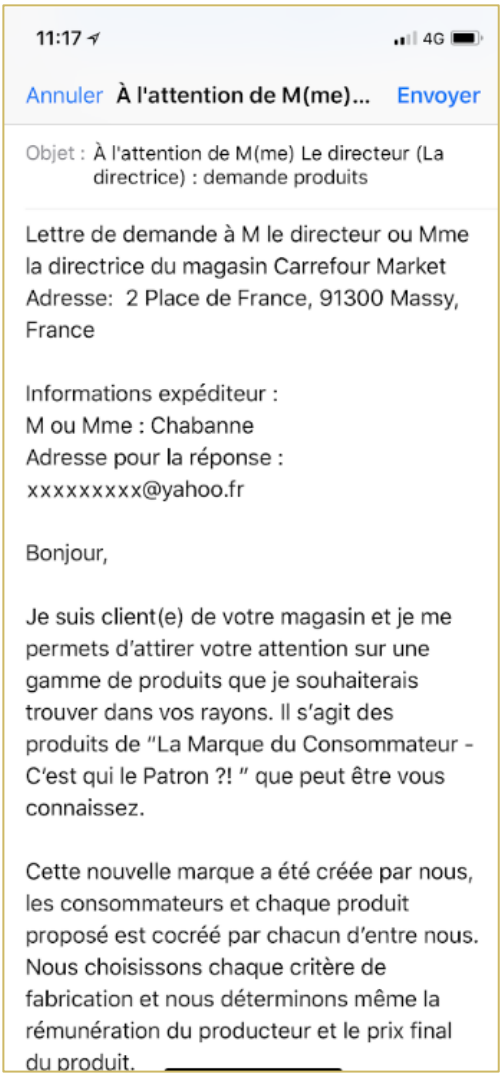

Il s'agit en fait de simplifier et d'automatiser une démarche que les consommateurs ont acquise depuis le lancement de la marque. C'est d'ailleurs eux qui ont poussé deux grands distributeurs à vendre des produits « C'est qui le patron » en les interpellant sur Twitter, où la communauté est très active.

Elle n'hésite pas non plus à les rappeler à l'ordre quand ils ne respectent pas les valeurs de la marque. Ainsi, lorsque certains magasins vendent les produits « C'est qui le patron » à un prix supérieur à celui affiché sur le paquet, c'est l'avalanche sur le réseau social. Face au risque réputationnel, plusieurs enseignes rectifient le tir.

C'est qui le patron est devenu, en à peine deux ans, le plus gros succès pour une nouvelle marque depuis 30 ans. Elle est désormais présente chez quasiment tous les gros distributeurs de Carrefour à Casino en passant par Auchan, Leclerc et Intermarché.[7]

DES QUOTAS DE RANDONNEE POUR L'ASCENSION DU MONT BLANC

Surfréquentation, accidents, dégradations…, le Mont Blanc souffre de sa popularité. Pour enrayer ces difficultés, la mairie de Saint-Gervais a annoncé, le 4 septembre, que l'ascension du Mont Blanc (4810 mètres) par sa voie « normale » serait réglementée dès l'été 2019 pour les alpinistes non accompagnés d'un guide

Il s'agit là d'un cas typique de « Tragédie des Communs », dont l'exploitation collective et non concertée conduit à une surexploitation de la ressource. La saison 2018 a été marquée par de nombreux incidents, dus notamment au nombre important d'alpinistes empruntant cette voie d'accès.

Les contours de cet encadrement restent à définir, mais le principe de cette réglementation a été acté par les partenaires concernés — peloton de gendarmerie de haute montagne de Chamonix, fédération française des clubs alpins et de montagne, préfecture de la Haute-Savoie et compagnies de guides, lors de réunions le 30 août et le 2 septembre.

Une autorisation ne pourrait être délivrée par l'office du tourisme de Saint-Gervais que si le ou les candidats à l'ascension sans guide peuvent justifier d'une réservation dans l'un des refuges situés sur l'itinéraire, de plus en plus prisé chaque année. Surtout, un quota de 214 alpinistes autorisés chaque jour à effectuer l'ascension pourrait être acté, a annoncé le maire de Saint-Gervais. Tous les candidats à l'ascension devront ainsi déposer leur projet avant de se lancer dans la course.

L'annonce n'a pas fait que des heureux. La commune voisine, Chamonix, a tôt fait de regretter une décision non concertée qui va l'obliger à prendre des mesures permettant de gérer le report probable d'alpinistes.

Le Mont Blanc, sur fréquenté et parfois peu respecté, a déjà fait l'objet de restrictions similaires provisoires au plus fort de la saison estivale cette année. La situation devrait toutefois rapidement s'améliorer, puisque des premiers refuges devraient fermer pour l'hiver à partir de la mi-septembre.[8]

[7] « C'est qui le Patron » : une application mobile pour rémunérer correctement les producteurs – pour en savoir plus :
- https://lamarqueduconsommateur.com/ca-y-est-%F0%9F%98%8A%F0%9F%98%8A%F0%9F%98%8Alapplication-cest-qui-le-patron-est-disponible-soutienauxproducteurs-lepatroncestleconso/
- https://www.novethic.fr/actualite/social/consommation/isr-rse/c-est-qui-le-patron-lance-son-appli-pour-mettre-la-pression-sur-les-distributeurs-146258.html

[8] Des quotas de randonnée pour l'ascension du Mont Blanc – pour en savoir plus :
- https://www.lemonde.fr/planete/article/2018/09/04/la-voie-classique-vers-le-mont-blanc-bientot-soumise-a-des-quotas_5350210_3244.html
- https://www.ledauphine.com/haute-savoie/2018/09/03/mont-blanc-vers-un-encadrement-du-nombre-d-ascensions-pour-l-annee-prochaine

L'ESS EN MOUVEMENT

PLAIDOYER EN FAVEUR DE L'ENTREPRISE ASSOCIATIVE : EN PARTENARIAT AVEC ISBL CONSULTANTS

Nombre d'acteurs s'interrogent toujours sur la légitimité dont disposent les associations pour intervenir dans le champ économique ou commercial. Une décision jurisprudentielle rendue le 13 juin 2017[9] dans le domaine du spectacle est venue confirmer des éléments de réponse.

Souvent, il est objecté que l'interventionnisme des associations dans le champ économique ou commercial est la résultante d'un comportement déviant[10], qu'il convient par conséquent de le limiter à tout prix afin d'écarter tout risque de dénaturation de ces institutions sans but lucratif (ISBL) et/ou de banalisation de leur action. Aussi, cette question du rapport entre secteur associatif et activité économique doit nécessairement être clarifiée, sans quoi l'économie sociale et solidaire (ESS) – composée à plus de 80 % d'associations – demeurera encore longtemps en quête de sens. Quant à son action, celle-ci restera trop résiduelle pour pouvoir déboucher sur un véritable projet de transformation sociale.

COMMENT LES ASSOCIATIONS PEUVENT-ELLES EXERCER DANS LE SECTEUR ÉCONOMIQUE ?

Distinction entre activité économique et activité commerciale

La notion d'activité économique ne fait l'objet d'aucune définition formelle, à la différence de celle d'activité commerciale.

Ainsi, l'activité économique se caractérise, selon la jurisprudence européenne, par le simple fait de s'immiscer dans la circulation des richesses ou encore de concourir à la production et à la commercialisation de produits ou de services[11]. En effet, la Cour de justice des Communautés européennes (CJCE), aujourd'hui devenue Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), a rappelé que « *constitue une activité économique toute activité consistant à offrir des biens et des services sur un marché donné* »[12].

Quant à l'activité commerciale, pour le code de commerce, la réalisation d'« *actes de commerce* », dont la liste est dressée aux articles L. 110-1 et L. 110-2 dudit code, constitue le préalable indispensable à l'exercice de toute activité présentant un caractère commercial par nature (industrie, commerce, services). Toutefois, ceux-ci ne présenteront un caractère commercial définitif que dans la mesure où leur commercialité est démontrée au regard de deux autres critères : d'une part, un élément intentionnel qui nécessite que son auteur soit animé d'une intention spéculative[13] ; d'autre part, un élément matériel qui implique que l'activité soit exercée à titre principal et de façon répétée[14].

La confrontation de ces deux notions définit en creux le rapport original que le secteur associatif entretient avec ces différentes sphères[15].

---

[9] Grenoble, 13 juin 2017, no 14/05081, JA no 568/2017, p. 10.
[10] E. Alphandari, « Les associations : la dérive d'une liberté », in Entretiens de Nanterre, JCP E 1985, suppl. no 5, p. 35.
[11] Commission européenne, défis. n° 92/521/CEE du 27 oct. 1992 ; Commission européenne, défis. n° 94/601/CE du 13 juill. 1994.
[12] CJCE 18 juin 1998, aff. C-35/96, point 36 ; v. égal. TPICE 12 déc. 2006, aff. T-155/04.
[13] Cass., ch. réun., 11 mars 1914 : la notion de but lucratif est entendue au sens de « bénéfice », s'entendant lui-même « d'un gain pécuniaire ou d'un gain matériel qui ajoute- rait à la fortune des associés ».
[14] Sur la théorie de l'accessoire civil, v. C. Amblard, étude 246 « Activités économiques et commerciales des associations », Lamy associations, n° 246-26.
[15] C. Amblard, thèse de droit, Versailles, 1998 ; v. égal. C. Amblard, étude 246, préc.

La première différence réside dans le fait que la notion d'activité économique est plus large que celle d'activité commerciale : en définitive, si toute activité lucrative présente incontestablement un caractère économique, l'inverse n'est pas vrai. C'est pourquoi le champ des activités civiles de nature mobilière, libérale, agricole et artisanale, sociale et culturelle, sans que cette liste soit exhaustive, est partie prenante de l'économie[16] dès lors que les prestations réalisées sont effectuées moyennant une rémunération[17]. L'important est que ces prestations soient rendues moyennant une rémunération correspondant au moins à leur prix de revient. Ce qui permet d'écarter du domaine des activités économiques les associations purement caritatives ou de bienfaisance dont les « *ressources échappent au critère de l'activité économique dans la mesure où leurs ressources ne proviennent que des cotisations de leurs membres, de subventions ou de dons* » [18] La seconde différence est que la notion d'activité économique privilégie une approche plus neutre que la notion d'activité commerciale. En effet, la notion d'activité commerciale repose essentiellement sur une définition arbitraire dont « *les normes sont la consécration d'usages peu à peu établis et non une construction de la raison* »[19]. Or, ces normes, servant essentiellement à définir les caractéristiques de la profession commerciale, ont progressivement consacré le mobile de l'exploitant (élément intentionnel) comme l'élément pivot du rattachement à un régime exclusivement réservé au commerçant [20]. À l'inverse, pour la jurisprudence européenne et française, l'activité économique se définit essentiellement par rapport à un « *objectif d'entreprise* »[21], voire en fonction du mode de gestion entrepreneuriale[22] adopté par la structure concernée, les institutions européennes précisant même qu'en dehors de la recherche de bénéfices, toute activité, dès lors qu'elle participe aux échanges économiques, revêt une nature économique[23].

Distinction entre activités et but associatif

La confrontation de la notion d'activité économique avec celle d'activité commerciale (ou lucrative) permet, par ailleurs, d'opérer une distinction entre, d'une part, les activités et, d'autre part, le but de l'association. Cette distinction entre activités et but du groupement démontre l'existence d'entreprises capables de réaliser des opérations à titre onéreux, tout en conservant un but qui, lui, demeure non lucratif. Or, aujourd'hui, c'est précisément cette spécificité qui fonde l'appartenance des associations « *à caractère économique* » au secteur de l'ESS. En effet, pour bon nombre de ces « *entreprises associatives*»[24] la réalisation d'activités économiques, voire commerciales, ne constitue qu'un moyen au service d'un but non lucratif, comme l'a d'ailleurs confirmé le Conseil constitutionnel : « *[…] le principe, constitutionnellement garanti, de liberté d'association n'interdit pas aux associations de se procurer les ressources nécessaires à la réalisation de leur but, qui ne peut être le partage de bénéfices entre leurs membres, par l'exercice d'activités lucratives […]* ».[25]

Incidences sur le régime fiscal des associations

En droit fiscal, bien que le raisonnement soit autonome, la distinction possible entre activité économique et commerciale/lucrative a été révélée par l'instruction fiscale du 15 septembre 1998[26], confortant un peu plus encore ce rapport original que les associations sont capables d'entretenir avec le monde des affaires. En effet, toute association peut exercer des activités commerciales lucratives pour compléter ses ressources et

[16] Rép. min. à M. Sergheraert, JOAN Q du 17 mars 1986, no 75992.
[17] Soc. 27 sept. 1989, no 86-45.103 ; TGI Créteil, 15 févr. 1989, RDSS 1989. 529 ; Paris, 5 avr. 1996, RDSS 1996. 597.
[18] F. Derrida, P. Godé, J.-P. Sortais, Redressement et liquidation judiciaire des entreprises, Dalloz, 1986, 2e éd., n° 457.
[19] M. Despax, L'Entreprise et le droit, LGDJ, 1957, p. 34.
[20] C. Amblard, étude 246, prés., n° 246-52 et s.
[21] CJCE 14 nov. 2000, aff. C-142/99.
[22] Civ. 1re, 12 mars 2002, n° 99-17.209 ; v. égal. Com. 18 juin 1985, n° 84-12.021 ; Paris, 9 avr. 2002, BAF 8/02, inf. 230.
[23] Commission européenne, décis. n° 92/521/CEE, préc.
[24] C. Amblard, L'Entreprise associative : guide juridique des activités économiques et commerciales des associations, Territorial Éditions, juin 2006, préface de H. Sibille.
[25] Cons. const., décis. n° 84-176 DC du 25 juill. 1984.
[26] Instr. du 15 sept. 1998, BOI 4 H-5-98.

boucler ainsi son budget. Néanmoins, ces activités doivent demeurer accessoires pour pouvoir bénéficier de la franchise commerciale dont le seuil est limité, pour 2018, à 62.250 euros par année civile[27]. Et pour éviter tout risque de globalisation fiscale, ces ISBL, à l'instar des fondations et fonds de dotation, doivent procéder par voie de sectorisation[28], voire de filialisation[29], en cas de dépassement de ce seuil ou lorsque les activités lucratives deviennent prépondérantes. En parallèle, les associations peuvent s'adonner sans réserve – c'est-à-dire quel que soit le montant du chiffre d'affaires réalisé – à des activités économiques jugées hors champ concurrentiel si ces ISBL présentent une utilité sociale[30]. Tel est le cas dès lors que les critères principaux du « *produit* » proposé par l'organisme, du « *public* » bénéficiaire et de l'«*affectation des excédents* » sont remplis[31]. S'agissant de ce dernier critère, la doctrine fiscale a d'ailleurs réaffirmé le principe selon lequel « *il est légitime qu'un organisme non lucratif dégage, dans le cadre de son activité, des excédents, reflets d'une gestion saine et prudente* »[32].

POURQUOI LES ASSOCIATIONS SONT-ELLES LÉGITIMES À INTERVENIR DANS LE SECTEUR ÉCONOMIQUE ?

L'exégèse de l'article 1er de la loi du 1er juillet 1901

Le poids économique des associations[33]témoigne des nombreux changements intervenus dans la pratique associative au cours de ces dernières années, alors même que le cadre juridique est demeuré pratiquement inchangé[34]. En effet, l'article 1er de la loi 1901 définit toujours l'association comme une « *convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices* ». Or, en qualifiant les associations d'« *organismes à but non lucratif* », la doctrine majoritaire a longtemps été partisane ou prisonnière d'une conception strictement philanthropique du secteur associatif, contribuant ainsi à propager, au sein du monde associatif lui-même, l'idée d'une incompatibilité de principe entre les associations et le monde des affaires. Or, en entretenant une confusion entre la capacité juridique dont dispose ce type d'ISBL et celle de ses membres, il apparaît aujourd'hui que cette approche s'est longtemps fondée sur une interprétation erronée de l'article 1er de la loi 1901. En effet, l'exégèse de cet article démontre que la contrainte de non-distribution des bénéfices s'analyse au niveau des membres, ce qui induit a contrario que le groupement associatif est, quant à lui, en droit de réaliser ces mêmes bénéfices[35].

Émergence du concept d'entreprise associative

La notion d'entreprise ne fait l'objet d'aucune définition légale dans le droit positif français, à la différence de celle de société qui s'annonce comme un groupement institué « *par deux ou plusieurs personnes qui conviennent par un contrat d'affecter à une entreprise commune des biens ou leur industrie en vue de partager le bénéfice ou de profiter de l'économie qui pourra en résulter* »[36]. Pour la jurisprudence européenne, la notion d'entreprise « *comprend toute entité exerçant une activité économique, indépendamment du statut juridique de cette activité et de son mode de fonctionnement* »[37]. Par conséquent, rien ne s'oppose désormais

[27] BOFiP-Impôts, BOI-IS-CHAMP-10-50- 20-20 du 4 avr. 2018.
[28] BOFiP-Impôts, BOI-IS-CHAMP-10-50- 20-10 du 1er avr. 2015, § 120 à 550.
[29] Ibid., § 560 à 770.
[30] BOFiP-Impôts, BOI-IS-CHAMP-10-50- 10-20 du 7 juin 2017, § 590 à 620.
[31] Ibid., § 630.
[32] Ibid.
[33] V. Tchernonog, Le Paysage associatif français – Mesures et évolutions, Juris éditions – Dalloz, 2e éd., 2013 : en France, le secteur associatif compte 1,3 million d'associations, 1,8 million de salariés et 85 milliards d'euros de budget annuel, soit 3,2 % du PIB.
[34] L. du 1er juill. 1901, JO du 2, art. 1er.
[35] Dossier « Excédents et non-lucrativité – Le bénéfice du doute », JA n° 580/2018, p. 17.
[36] C. civ., art. 1832.
[37] CJCE 23 avr. 1991, aff. C-41/90 ; CJCE 16 nov. 1995, aff. C-244/94 ;TPICE 12 déc. 2006, aff. T-155/04, préc.

à ce que l'association à caractère économique soit reconnue comme une véritable entreprise, ce qui a d'ailleurs été confirmé par le Conseil constitutionnel à deux reprises en 2006 : « *doit être regardée comme une entreprise* » une association « *qui a pour activité principale la prestation de services* »[38].

L'entreprise associative n'est pas un commerçant

Dès 1988, la Cour de cassation a affirmé qu'une association exerçant des activités commerciales à titre principal ne saurait être un commerçant[39]. En effet, en raison du principe de propriété impartageable des bénéfices imposé par la loi 1901, une association ne peut avoir un objet statutaire commercial au sens de l'article L. 121-1 du code de commerce et exercer ainsi la profession de commerçant. En d'autres termes, la juridiction suprême confirme que si l'association peut réaliser des actes de commerce à titre accessoire[40], voire habituel[41], ceux-ci ne peuvent primer sur son objet statutaire au point d'entraîner une assimilation du statut de cette dernière avec celui de commerçant[42]. C'est précisément la solution retenue par la chambre commerciale du tribunal de grande instance de Strasbourg le 27 août 2014, confirmée depuis par une décision de la cour d'appel de Grenoble du 13 juin 2017[43], jugeant qu'une association organisatrice de plusieurs représentations artistiques par an, qui détenait une licence d'entrepreneur du spectacle et dont les ressources provenaient principalement de la billetterie et de l'achat/revente de spectacles, ne pouvait avoir la qualité de commerçant, notamment en raison du fait « *qu'elle ne distribue pas de bénéfice, les excédents éventuels étant réaffectés dans la réalisation de l'objet social* ».

En confirmant la distinction fondamentale entre activité et profession, les juridictions refusent toute idée d'une assimilation de principe entre association à caractère économique et société commerciale, confirmant au passage l'hétérogénéité des modes d'entreprendre en France.

L'entreprise à objet statutaire autre que la recherche du profit maximum existe déjà.

Il semble important de le rappeler au moment où il est question de traduire juridiquement, à travers la loi relative au plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (Pacte), le très controversé rapport sur « l'*entreprise, objet d'intérêt collectif* »[44].

Colas AMBLARD, Docteur en droit, Avocat associé NPS Consulting,

Directeur des publications ISBL MAGAZINE

[38] Cons. const., décis. n° 2006-20/21 du 20 juill. 2006 ; Cons. const., décis. n° 2006/22 du 26 oct. 2006.
[39] Com. 19 janv. 1988, no 85-18.443 ; v. égal. Com. 1er mars 1994, no 92-13.529.
[40] Com. 13 mai 1970, n° 69-11.268.
[41] Com. 17 mars 1981, n° 79-14.117.
[42] R. Brichet, « Une association peut-elle être une personne morale de droit commerçant ? », JCP E 1988, nos 43-44, p. 336.
[43] Grenoble, 13 juin 2017, n° 14/05081, préc.
[44] N. Notat, J.-D. Senard, rapp. « L'entreprise, objet d'intérêt collectif », 9 mars 2018, JA n° 576/2018, p. 3 et p. 6.

TRANSITION ECOLOGIQUE : DIX ONG DEMANDENT A EMMANUEL MACRON DE CHANGER DE CAP

Ce n'est plus une « *option mais une urgence* ». Face aux menaces climatiques, militaires et l'effondrement des écosystèmes, il faut « *changer de cap* », maintenant, alertent plusieurs ONG environnementales à la suite de la démission de Nicolas Hulot du ministère de la Transition écologique et à l'approche de la nomination de son successeur.

La démission de Nicolas Hulot « *est une invitation à changer de cap tout en osant rompre avec la facilité des Trente glorieuses et 'cinquante' gaspilleuses* » et invite à un sursaut, écrivent Les Amis de la terre, Générations Futures, France Nature Environnement et les sept autres associations environnementales signataires d'une tribune publiée le 30 août.

Selon les ONG, le Président de la République « *aurait tort de mésestimer le symbole que représente cette démission surprise* » qui est le symptôme d'une immense incompréhension. Celles-ci observent que « *la transition écologique n'est ni une promenade de santé ni un supplément d'âme pour politiciens sans imagination* ».

Dans cette logique, celle du en même temps, prônée par Emmanuel Macron ne tient pas. « *Nul doute que le Président devra faire sien l'aphorisme de Pierre Mendès-France 'Gouverner c'est choisir'* », insistent les signataires. Selon elles, « *la volonté d'Emmanuel Macron de ménager la chèvre écologique et le chou productiviste n'a pas contribué à créer la condition d'une politique écologique lisible et cohérente* ».

« *En matière écologique, nous ne pouvons plus soutenir l'agriculture biologique et 'en même temps' le glyphosate, la sobriété énergétique et 'en même temps' le nucléaire, une redynamisation des centre-villes et 'en même temps' (le mégacomplexe) Europacity et l'artificialisation des terres agricoles, la nécessaire préservation de la biodiversité et 'en même temps' la baisse du prix du permis de chasse, la mise en œuvre de la COP21 et 'en même temps' la multiplication des projets autoroutiers, les fermes-usines et 'en même temps' une agriculture paysanne, le libéralisme et 'en même temps' l'écologie* », énumèrent les ONG.

Pour faire ces choix clairs, les ONG insistent sur le changement d'organisation nécessaire au sein même de la structure gouvernementale. « *Le départ précipité de Nicolas Hulot est l'occasion de requestionner la place du ministre de l'Ecologie dans le dispositif institutionnel* », écrivent-elles. Tout en insistant aussi sur la nécessité « *de créer et entretenir une mobilisation citoyenne et populaire* ».[45]

CROWDFUNDING : L'ESSOR DE LA GENEROSITE EN LIGNE

Un sondage de l'Institut Odoxa publié mardi 19 juin met en avant la générosité des français. Huit personnes sur 10 déclarent ainsi faire chaque année des dons d'argent, d'une moyenne de 246 €. L'étude prend en compte toutes les formes de générosité, du don classique à une association à l'aide financière à un proche en difficulté, là où d'autres structures comme France Générosités, qui s'appuie sur les déclarations d'impôt, table sur un Français sur deux qui se montre généreux.

Le sondage, réalisé en partenariat avec la plate-forme de crowdfunding Leetchi, montre l'intérêt pour ce type de support pour se montrer généreux. Un Français sur cinq dit avoir déjà fait un don via une plate-forme de

[45] Transition écologique : dix ONG demandent à Emmanuel Macron de changer de cap – adapté de :
- https://www.novethic.fr/actualite/environnement/climat/isr-rse/demission-de-nicolas-hulot-dix-ong-demande-a-emmanuel-macron-de-de-changer-de-cap-146257.html

Pour en savoir plus :
- https://www.francetvinfo.fr/politique/nicolas-hulot/tribune-la-demission-de-nicolas-hulot-est-une-invitation-a-changer-de-cap-10-associations-ecologistes-lancent-un-appel-a-emmanuel-macron_2916395.html

crowdfunding, comme Leetchi, KissKiss BankBank ou encore Ulule. De la cagnotte pour aider des parents à payer un traitement à l'étranger pour leur fille malade de 9 ans, à celle pour financer le voyage humanitaire d'un groupe d'étudiants au Pérou, la tendance pourrait se développer puisque surtout répandue chez les jeunes. Un sur trois a fait ce type de don au cours des douze derniers mois, un sur deux en a déjà fait un. Si les 68 ans et plus restent les plus généreux, ce type de plate-forme permet d'attirer un public habituellement moins généreux, qui pourrait continuer à s'y investir.

Chez Leetchi, on indique que les « cagnottes solidaires », ces appels de particuliers à financer des projets, sont de plus en plus développées. Si la plate-forme créée en 2009 est utilisée depuis l'origine pour financer des cadeaux d'anniversaire, aujourd'hui un quart de l'argent récolté va à une « cagnotte solidaire ». Soit 50 millions en 2017. Un chiffre amené à prendre de plus en plus d'ampleur avec les années, les montants collectés pour soutenir des projets ayant grimpé de 50 % entre 2017 et 2018.

En plus de la facilité d'utilisation, Benjamin Bianchet, Directeur Général de Leetchi, ajoute que « *chaque porteur de projet peut décrire ce qu'il va faire de l'argent, donner des actualités, garder contact avec les personnes qui ont donné sur la cagnotte* », alors que la transparence apparaît dans le sondage comme un élément incitatif aux dons pour 84 % des Français. Pour Nolwenn Poupon, responsable des études chez France Générosité, ce type de cagnotte est pourtant moins transparent : « *Avec une association, vous saurez exactement ce qu'elle aura fait avec les dons chaque année, elles sont extrêmement contrôlées. Cela rassure le donateur.* »

Associations et crowdfunding ne sont pas pour autant opposés, puisqu'une partie des appels à participation sont lancés par des associations, souvent de petite envergure, et parfois par de grosses structures comme la Croix-Rouge par exemple, sur le site Leetchi.

Sur l'ensemble des fonds transitant par les plates-formes de financement participatif ou de crowdfunding, seuls 30 % sont des dons, le reste étant soit des investissements, soit des prêts. De plus, seulement la moitié des bénéficiaires de ces dons sont des associations relevant de l'intérêt général selon la définition fiscale. 37,4 millions d'euros ont été récoltés sur ce type de plate-forme par des associations.

Le crowdfunding ne rentre d'ailleurs pas en concurrence avec d'autres formes de don. « *Ce sont de nouvelles modalités, qui concernent potentiellement de nouveaux donateurs plus jeunes, ou d'autres donateurs qui gardent leurs habitudes*, explique Laurence de Nervaux, responsable de l'Observatoire de la Fondation de France. *C'est un vecteur nouveau qui fait grossir le gâteau.* »[46]

COOPANAME : COOPERATIVE PARISIENNE POUR PROTEGER LES DROITS DES FREELANCES

Dans les coopératives d'activités et d'emploi (CAE), on essaye trouver un équilibre entre la liberté du travailleur indépendant et les protections associées au salariat. On en compte une centaine en France. Elles ont commencé à se développer dans les années 1990 et la loi Hamon de juillet 2014 leur a donné une définition officielle. Coopaname est l'une de ces CAE, née en 2004 avec un projet politique exigeant.

Chez Coopaname, pas de sélection à l'entrée, si ce n'est pour des questions techniques – les experts-comptables ou avocats ne sont par exemple pas admis car leur profession est réglementée. Les administrateurs sont élus pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois seulement et le conseil

[46]Crowdfunding : l'essor de la générosité en ligne - pour en savoir plus :
- http://www.odoxa.fr/sondage/francais-genereux-lignorent/
- http://www.odoxa.fr/wp-content/uploads/2018/06/Odoxa-pour-Leetchi-Generosite-des-Francais.pdf
- https://www.la-croix.com/Economie/Economie-solidaire/Les-Francais-de-genereux-donateurs-2018-06-19-1200948547?from_univers=lacroix

d'administration est présidé par un binôme forcément composé d'une femme et d'un homme, désignés au terme d'une élection sans candidat.

Le nouvel entrant commence par signer un Contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE), de trois mois renouvelables, pour tester son activité, encaisser ses premières factures. Il est intégré à une promo de huit personnes qui se soutiennent dans leur nouvelle vie de membres de la coopérative. Quand une idée du rythme de travail et des revenus se précise, un contrat à durée indéterminée (CDI) est signé avec Coopaname.

Le membre de Coopaname est alors un vrai salarié avec tous les avantages du statut. Mais c'est lui qui détermine le montant de son salaire en fonction des honoraires qu'il facture. Il perçoit en net environ la moitié de ses revenus bruts. Car il faut payer les charges qu'on trouve habituellement sur un bulletin de salaire – CSG, assurance maladie, assurance chômage, retraite, etc. – et verser 11,5 % de la marge brute dans un pot commun pour financer les services mutualisés.

Ces services sont principalement administratifs : comptabilité, facturation, service juridique... Mais aussi de l'ordre de la vie commune : des bureaux pour se rencontrer (il y a sept lieux d'accueil en Île-de-France et un au Mans), des formations...

Aussitôt après la signature du CDI, on peut devenir sociétaire de la coopérative. Au bout de trois ans d'activité, devenir associé devient obligatoire.

Parmi les 850 membres de Coopaname, on trouve des jardiniers, des experts en internet comme des danseurs. On y vient rarement par hasard. La coopérative engagée attire beaucoup d'artisans de la transition. Des personnes qui ont accompli un virage professionnel pour être en accord avec leurs valeurs.[47]

ENERCIT'IF : UNE COOPERATIVE SOLAIRE A PARIS

L'association EnerCit'IF, regroupant une cinquantaine de citoyens, veut installer des centrales solaires sur les toits d'entreprises, de HLM et de bâtiments publics de la ville de Paris dès le printemps 2019. Si des projets similaires ont déjà vu le jour en zones rurales et dans le sud de la France, EnerCit'IF est une initiative pionnière à Paris. Le 24 septembre prochain, elle fondera une coopérative.

L'idée prend forme fin 2016. Des citoyens proposent des projets de centrales solaires au Budget participatif de la mairie de Paris, qui consacre chaque année des fonds aux idées des habitants. Lors du vote sur Internet, cette idée est l'une des plus plébiscitées par les Parisiens. Elle décroche ainsi une aide de 2 millions d'euros. Il faut dire que le projet colle bien avec les ambitions de la capitale : le Plan Climat de la Paris vise 100% d'énergie renouvelable en 2050, dont 20% de production locale.

Début 2019, les Parisiens pourront donc investir dans la coopérative, à partir de 100 euros par personne (10 euros pour les chômeurs et les étudiants), avec un taux d'intérêt annuel estimé à 1,5 %. Une levée de fonds qui ne devrait pas poser de problème au vu du succès de ce type de projets en France. En devenant membre de la coopérative, ils obtiendront de plus un droit de vote au sein de celle-ci. L'électricité produite sera ensuite revendue à Enercoop.

[47] Coopaname : coopérative parisienne pour protéger les droits des freelances – pour en savoir plus :
- http://www.liberation.fr/futurs/2010/12/24/coopaname-un-saint-patron-pour-entrepreneurs_702741
- http://www.coopaname.coop/article/comment-ca-marche
- https://www.nouvelobs.com/economie/20180807.OBS0621/coopaname-la-cooperative-qui-permet-d-etre-a-la-fois-entrepreneur-et-salarie.html
- https://www.wedemain.fr/Coopaname-la-cooperative-qui-redonne-des-droits-aux-freelances_a3548.html

Mais il reste toutefois quelques obstacles : en effet, les toits parisiens sont souvent anciens et protégés, pas toujours adaptés à ces travaux. En outre, sur les bâtiments publics, EnerCit'IF sera mis en concurrence avec d'autres installateurs.

EnerCit'IF cherche à louer des toitures dans la capitale : les propriétaires du bâtiment pourront mettre en avant leur engagement pour les énergies décarbonées en louant leur toiture. L'association EnerCit'IF sera Maître d'ouvrage et exploitant de la centrale, en s'appuyant sur des professionnels du métier, et en signant un bail avec le propriétaire pour 20 ans. Les citoyens Parisiens seront actionnaires et financeurs du projet La collectivité territoriale de la Ville de Paris co-investit aux côtés des habitant pour donner à ce projet une viabilité économique minimum, de façon à accélérer les énergies renouvelables et faire émerger les projets citoyens à Paris.

L'Association a déjà identifié une dizaine de site avec la mairie de Paris, plutôt dans les 13ème, 17ème, 18ème, 19èmeet 20ème arrondissements. Des discussions sont aussi en cours avec de grandes entreprises. L'association vise déjà 1400 à 1900 MWh de production d'électricité solaire par an, soit la consommation électrique de 500 à 600 foyers (hors chauffage). Un objectif modeste à l'échelle d'une capitale, reconnaît EnerCit'IF. Mais ambitieux symboliquement.[48]

HOP HOP FOOD : DONNER SA NOURRITURE AU VOISIN AU LIEU DE LA JETER

L'association Hop Hop Food vient de lancer une application originale. Cette plate-forme numérique propose un système qui devrait permettre aux particuliers de ne plus gâcher de nourriture. Si différents moyens existent déjà pour favoriser les dons de surplus alimentaires, l'application semble s'adresser à un public qui n'ose habituellement pas s'adresser aux grandes associations existantes.

Selon l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, les Français jettent en moyenne près de 29 kilos de nourriture par an, dont 7 kilos qui sont encore dans leur emballage. Un chiffre qui est malheureusement bien supérieur au gaspillage alimentaire engendré par la restauration et les supermarchés, alors qu'il est bien plus souvent pointé du doigt.

Selon un sondage OpinionWay réalisé en 2014 pour UP-Group SOS et Fondation Carrefour auprès de 1026 personnes, 60% des Français pensent que la solidarité alimentaire est une préoccupation grandissante et 32% ne savent pas comment réaliser des dons de proximité.

Hop Hop Food a trouvé une solution : une application mettant en relation les donateurs et les demandeurs de denrées alimentaires. L'échange s'effectue ainsi de particulier à particulier. Le donateur s'inscrit sur l'application et indique la quantité de nourriture qu'il souhaite donner, de même que la date de péremption des produits. Le demandeur vient ensuite récupérer les denrées à son domicile ou dans un lieu convenu ensemble au préalable. À l'exception de la viande et du poisson, susceptibles de créer intoxications ou malaises en cas de péremption, tous les produits sont autorisés.

[48] EnerCit'IF : une coopérative solaire à Paris – pour en savoir plus :
- https://enercitif.org/notre-projet/
- https://www.wedemain.fr/Energie-solaire-ils-lancent-la-premiere-centrale-citoyenne-a-Paris_a3551.html

IMAGE : CAPTURES D'ECRAN DE L'APPLICATION HOP HOP FOOD

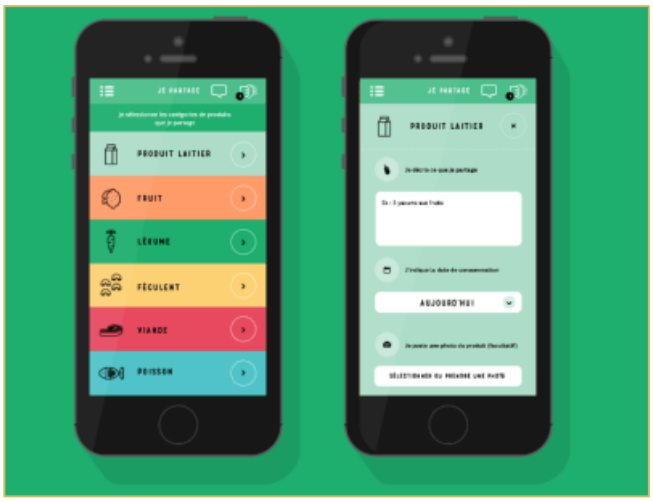

L'association négocie également avec la chaîne Bio c'Bon pour pouvoir placer dans ses magasins des « armoires solidaires » qui permettraient aux donateurs de déposer leurs produits en attendant qu'ils soient récupérés plus tard. Elle souhaiterait faire de même « *dans des lieux emblématiques de la solidarité, comme des locaux d'associations* ».

L'objectif de l'application est non seulement de lutter contre le gaspillage alimentaire, mais aussi de combattre l'isolement, explique Michel Montagu, un des trois fondateurs de Hop Hop Food. Les personnes âgées et les étudiants sont les premiers demandeurs inscrits sur la plate-forme.

En revanche, l'application ne vise pas les gens en très grande précarité alimentaire, qui sont souvent pris en charge par les grandes associations. Le président du réseau des Banques alimentaires, Jacques Bailet, explique par exemple que son réseau est davantage adapté « *à des volumes de nourriture un peu plus significatifs* ». Les banques alimentaires sauvent en effet chaque année de la destruction environ 66 000 tonnes de denrées. Des applications telles que celle lancée par Hop Hop Food participent selon lui d'une prise de conscience globale de l'ampleur du gaspillage alimentaire. Ce « *nouveau visage du gaspillage alimentaire en France* » doit aller de pair avec une diversité de moyens de lutte.[49]

[49] Hop hop food : donner sa nourriture au voisin au lieu de la jeter – pour en savoir plus :
- https://www.la-croix.com/Economie/Economie-solidaire/Donner-nourriture-voisin-lieu-jeter-2018-07-17-1200955732?from_univers=lacroix
- https://www.hophopfood.org/
- https://citizenpost.fr/2018/07/hophopfood-lapplication-dechange-de-nourriture-qui-lutte-contre-le-gaspillage/

RSE & ENGAGEMENT DES ENTREPRISES

L'INNOVATION SOCIETALE EN ACTIONS !

Publié en octobre 2018, le guide pratique « L'innovation sociétale en actions ! » est un outil destiné aux investisseurs sociétaux qui souhaitent accroître l'effet de levier de leurs engagements.

Fondé sur le retour d'expérience de pionniers qui ont démontré la pertinence de leurs solutions, ce guide[50] présente une diversité d'outils et de méthodes éprouvés. Il est conçu comme un voyage à la (re)découverte de l'innovation sociétale. En effet, pour rendre lisible et visible un sujet aussi complexe, seules les preuves de concept rendent légitimes pour aborder ce qui se voit plus qu'il ne se dit, avec le double éclairage des expérimentations d'investisseurs et d'associations accompagnés par Le RAMEAU et d'une structure radicalement novatrice, celle du Fonds d'Innovation d'AG2R LA MONDIALE.

Fruit de 12 ans de cheminement, d'observations et d'expérimentations du RAMEAU, ce guide partage les résultats d'un modèle d'investissement sociétal radicalement novateur. De la compréhension du rôle institutionnel grâce à la Caisse des Dépôts, au partage d'un référentiel d'évaluation partenariale avec ENGIE, en passant par l'invention d'un social business à la française avec Renault et à l'identification des besoins au plus près des territoires avec La Poste, la diversité des investisseurs avec lesquels ont été conçus ces travaux en fait la richesse. Sans oublier près de 150 associations accompagnées.

Plus que LA solution miracle ou LE modèle d'investissement du XXIième siècle, ce guide présente les fruits d'un cheminement partagé avec les pionniers qui ont accepté de prendre des risques et d'en partager les résultats.

L'innovation sociétale rend nécessairement humble. Il ne s'agit pas seulement de reconnaître que nous vivons la « fin des arrogances[51] » face à l'ampleur des défis auxquels nous sommes collectivement confrontés, mais plutôt de constater que la force de toute démarche apprenante est d'être réellement à l'écoute de la « surprise » et du « pas de côté » nécessaire pour réussir là où tant de fois auparavant nous avons échoué.

Du temps, de la patience et de la persévérance sont nécessaires, mais au fondement de toute innovation se trouve aussi la confiance. La confiance en lui-même de celui qui a l'idée originelle, la confiance de l'équipe qui l'entoure et sans qui il n'est rien, et la confiance de l'écosystème qui l'accueille et découvre progressivement la valeur de son invention.

Ces qualités ont été conjuguées dans le cadre du Fonds d'Innovation AG2R LA MONDIALE, créé en 2011. C'est pour « mieux aider ceux qui aident » que le Fonds s'est donné pour but d'accompagner des projets associatifs œuvrant dans quatre domaines : l'aide aux aidants, l'emploi des seniors, l'habitat adapté et la prévention santé.

[50] Guide « L'investissement sociétal en actions ! » à télécharger sur le centre de ressources numériques : https://investisseursocietal.wordpress.com/

[51] Livre collectif « Bien commun : vers la fin des arrogances ! », (Editions Dalloz, décembre 2016)

La singularité de la démarche réside en la capacité à « activer » quatre leviers complémentaires : le soutien financier, l'accompagnement stratégique, la création de synergies pour permettre aux structures de consolider leur développement sur le long terme et la mesure de l'impact social généré.

Une démarche radicalement novatrice, qui a notamment permis aux 27 associations accompagnées de faire évoluer leur modèle socio-économique, leur gouvernance et de consolider leur changement d'échelle. Des transformations rendues possibles en articulant différents soutiens, en respectant la temporalité et en se projetant de façon ouverte et rigoureuse, via la co-construction et un pilotage des actions engagées.

L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES ENTREPRISES

Depuis une décennie, le MEDEF analyse avec attention l'évolution de l'engagement territorial des entreprises au travers notamment des données de l'Observatoire des partenariats[52] dont il a été partenaire fondateur en 2008 aux côtés de la Caisse des Dépôts, du Mouvement Associatif et du RAMEAU. Il a ainsi pu suivre les mutations et engager de nombreuses expérimentations pour qualifier la manière dont les entreprises répondent aux défis collectifs qui s'incarnent sur les territoires.

De nombreuses initiatives ont ainsi pu être impulsées : ouverture d'un débat constructif avec le secteur associatif d'intérêt général en 2010, étude sur les pratiques des fédérations professionnelles et des MEDEF territoriaux en matière d'alliances innovantes en 2012, prise de position sur l'innovation sociétale grâce à une coopération renforcée en 2013, proposition d'expérimentation d'un droit à l'expérimentation partenariale en 2016…

Fort des enseignements de ses travaux et de la capitalisation des pratiques d'entreprise, le MEDEF a souhaité outiller les entreprises, et notamment les PME. Il s'est ainsi associé au RAMEAU, laboratoire de recherche empirique sur les alliances innovantes au service du bien commun, pour lancer une série de publications : les guides « construire ensemble ». Le premier volet en 2014 a traité des relations partenariales avec les associations, et le second en 2016 de la question de l'engagement associatif des salariés. Il est apparu pertinent que le 3ème aborde la question de l'engagement territorial des entreprises[53].

3 étapes jalonnent ce guide : l'état des lieux de l'engagement territorial des entreprises, les enjeux et les pratiques des 3 leviers : le mécénat, la RSE et l'innovation sociétale, et une série d'études de cas qui illustrent comment les PME, les grandes entreprises en France et à l'international, et aussi les collectifs d'entreprise mettent en œuvre des démarches innovantes.

Fondé sur les retours d'expérience des entreprises, ce guide « Construire ensemble l'engagement territorial des entreprises » a pour objectif d'inspirer les entreprises qui cherchent comment agir efficacement au service à la fois de leur performance et des enjeux des territoires sur lesquels elles sont implantées.

[52] L'Observatoire des partenariats a été créé en 2008 par la Caisse des Dépôts, Le RAMEAU, le MEDEF et Le Mouvement associatif pour se doter de données fiables sur le mouvement de co-construction entre acteurs de différentes natures. Il analyse l'évolution des relations partenariales en France - http://observatoire-des-partenariats.fr/

[53] Guide « Construire ensemble l'engagement territorial des entreprises » et études de cas à télécharger sur la plateforme numérique : https://rseetpartenariats.wordpress.com/

Comme en témoignent les expériences des pionniers, gageons que l'accélération du mouvement d'engagement territorial sera à la fois un levier de réduction des fragilités et d'émergence de nouveaux moteurs de croissance et d'emploi.

APPLE LANCE UN FONDS VERT POUR REDUIRE LES EMISSIONS DE SA CHAINE D'APPROVISIONNEMENT

Apple a annoncé vendredi 13 juillet avoir lancé un fonds pour investir près de 300 millions de dollars dans les quatre prochaines années dans la transition énergétique de ses sous-traitants chinois, alors que Pékin redouble d'efforts dans sa lutte contre la pollution.

Apple et 10 fournisseurs vont conjointement abonder le « Fonds pour l'Energie propre en Chine », qui doit aider les entreprises à passer aux énergies renouvelables. Le projet vise une production initiale d'un gigawatt d'énergie propre, soit l'équivalent des besoins en électricité de près d'un million de foyers.

Parmi les fournisseurs s'engageant aux côtés d'Apple, Corning, Pegatron, Wistron et Kuxshare Precsion Industry. Le Fonds sera géré par DWS Group, branche de gestion d'actifs de la Deutsche Bank, qui a elle-même investi dans le fonds.

La plupart des produits d'Apple sont assemblés dans de vastes réseaux de production en Chine qui emploient des centaines de milliers de personnes, et l'entreprise a pris plusieurs mesures pour tenter de réduire son empreinte carbone.

Apple a affirmé en avril fonctionner entièrement aux énergies renouvelables, citant notamment ses magasins et centres de données dans le monde et son gigantesque siège de Cupertino en Californie, dans l'ouest des Etats-Unis. Le groupe avait alors indiqué que 23 de ses fournisseurs dans le monde s'étaient engagés à produire tous les produits de la marque entièrement grâce aux énergies renouvelables.[54]

LA TRANSITION ECOLOGIQUE, UNE OPPORTUNITE A 26 000 MILLIARDS DE DOLLARS ET 65 MILLIONS D'EMPLOIS D'ICI 2030

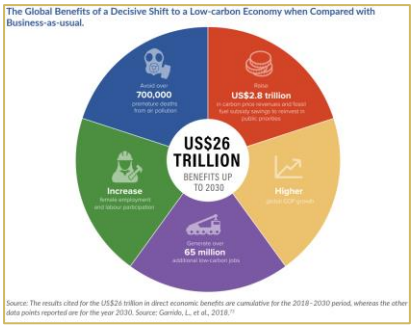

Nous sous-estimons largement les bénéfices économiques et sociaux d'une lutte efficace et acharnée contre le changement climatique, avancent les chercheurs de la Commission mondiale pour l'économie et le climat. Son nouveau rapport, publié ce mercredi 5 septembre, a été remis au secrétaire général des Nations Unies, Antonio Guterres. Il dessine un nouveau modèle de croissance pour le 21ème siècle basé sur un développement bas carbone et résilient.

FIGURE : BENEFICES D'UNE TRANSITION ECOLOGIQUE A L'HORIZON 2030

[54] Apple lance un fonds vert pour réduire les émissions de sa chaîne d'approvisionnement – pour en savoir plus :
- https://www.apple.com/newsroom/2018/07/apple-launches-new-clean-energy-fund-in-china/
- https://www.novethic.fr/actualite/energie/transition-energetique/isr-rse/apple-lance-un-fonds-vert-pour-faire-passer-ses-fournisseurs-chinois-aux-energies-renouvelables-146076.html
- https://www.reuters.com/article/us-apple-china/apple-launches-300-million-green-energy-fund-in-china-idUSKBN1K303D

Plus de 200 experts ont participé à ces travaux. Leurs conclusions sont claires : le changement de modèle est source d'opportunités. Une action ambitieuse en faveur du climat pourrait générer 26000 milliards de dollars de gains économiques cumulés, comparé à un scénario Business as usual. De plus, 65 millions d'emplois pourraient être créés à cette échéance dans l'économie bas-carbone, soit l'équivalent de l'ensemble de la main-d'œuvre actuelle du Royaume-Uni et de l'Égypte. Et, grâce à une réforme des subventions et de la tarification du carbone, les recettes publiques pourraient augmenter de 2 800 milliards de dollars par an en 2030, soit l'équivalent du PIB actuel de l'Inde.

Les gains seraient également importants en matière de santé. La lutte contre le changement climatique permettrait en effet d'éviter 700 000 décès prématurés dus à la pollution de l'air.

« *Nous sommes à un moment unique où nous pouvons soit tout perdre soit tout gagner* », alerte Ngozi Okonjo-Iweala, ancien Ministre des finances du Nigéria et co-président de la Commission mondiale. Mais « tout gagner » demande un changement de cap immédiat. « *Les décideurs politiques doivent retirer le pied du frein et envoyer un signal clair en faveur de ce nouveau modèle de développement qui se traduit par des opportunités économiques et de marché intéressantes* ».

Les auteurs appellent les gouvernements à prendre des mesures urgentes dans les trois années à venir car c'est au cours de cette période que seront prises des décisions cruciales qui façonneront les 10 à 15 ans à venir. Pour accélérer la transition vers un monde bas-carbone, les auteurs listent plusieurs recommandations. Ils préconisent par exemple d'accélérer la mise en place d'un prix carbone, de supprimer les subventions aux énergies fossiles, de rendre obligatoire la publication des risques financiers liés au climat, de mobiliser davantage le secteur privé ou encore de partager équitablement les gains afin d'assurer une transition juste. [55]

[55] La transition écologique, une opportunité à 26 000 milliards de dollars et 65 millions d'emplois d'ici 2030 – pour en savoir plus :
- https://newclimateeconomy.report/2018/wp-content/uploads/sites/6/2018/09/NCE_2018_FULL-REPORT.pdf
- https://newclimateeconomy.net/content/press-release-bold-climate-action-could-deliver-us26-trillion-2030-finds-global-commission
- https://www.novethic.fr/actualite/environnement/climat/isr-rse/lutter-contre-le-changement-climatique-rapporterait-26-000-milliards-de-dollars-d-ici-2030-et-creerait-65-millions-d-emplois-146275.html

TRANSFORMATION DIGITALE

POUR LA BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, LE BITCOIN POURRAIT DETRUIRE INTERNET

La Banque des Règlements Internationaux (BRI) est très méfiante vis-à-vis des monnaies virtuelles, et en particulier du bitcoin. Dans son dernier rapport économique annuel, la BRI appelle à se détourner de cette monnaie électronique. Elle y consacre 24 pages dans une rubrique intitulée "*Bitcoin : voir au-delà du buzz*".

La plus grande crainte de l'autorité est que, si une grande partie de la population finit par se tourner vers le bitcoin pour des opérations d'achats et de ventes, les besoins de stockage sur les réseaux deviendraient supérieurs à celle des serveurs en quelques mois. Mais surtout, se poserait la question de « *la capacité de traitement (de ces opérations numériques) : seuls les superordinateurs peuvent suivre la vérification des transactions entrantes. Les volumes de données finiraient par paralyser Internet* ». Le réseau serait finalement submergé par le volume de données à traiter.

En plus de ce risque, la BRI juge que la volatilité de cette monnaie est incompatible avec le système financier, qui a besoin de stabilité. En 2017, le bitcoin a en effet pris 600% avant de perdre 60% début 2018. De plus, les fluctuations de ces cours peuvent être le fruit de manipulations et de fraudes. Des chercheurs de l'université du Texas ont d'ailleurs mené une étude qui prouverait que la flambée récente des cours a été artificiellement provoquée.

FIGURES : ELEMENTS D'ECHELLE DES CRYPTO-MONNAIES

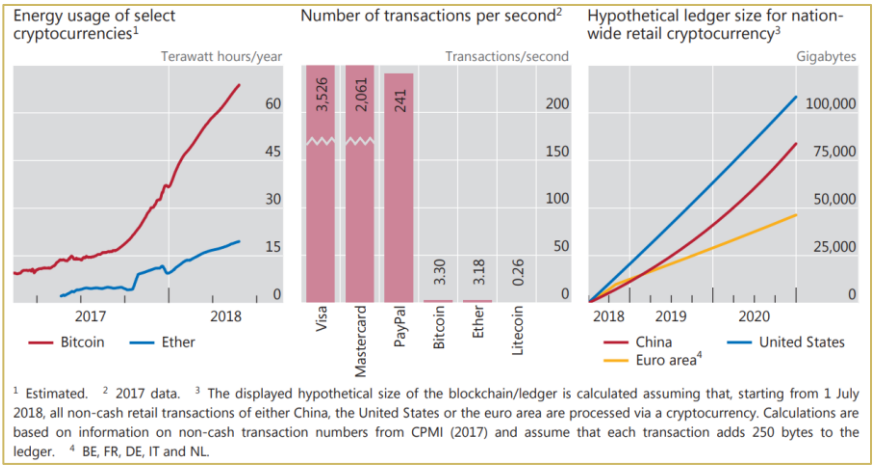

Source : BRI.

Enfin, la BRI parle de « *catastrophe environnementale* » en raison des besoins énergétiques que ces monnaies virtuelles génèrent sur le réseau. Dans son rapport, l'institution calcule que déjà aujourd'hui « *l'utilisation totale d'électricité pour l'exploitation du bitcoin est égale à celle d'une économie de taille moyenne comme la Suisse* ».

Des annonces qui font écho aux déclarations d'Emmanuel Macron et de Theresa May lors du dernier sommet de Davos en janvier 2018. Tous deux appelaient à plus de régulation. « *Je suis favorable à ce que le FMI (Fonds Monétaire International) ait le mandat de surveiller la totalité du système financier international, dont des pans entiers échappent à la régulation. Comme le bitcoin, les crypto-monnaies ou le shadow banking* », expliquait le Président français.

Sans attendre, plusieurs banques ont décidé de mettre quelques garde-fous sur le bitcoin. Ainsi, on a vu JPMorgan, Bank of America, Citigroup et Lloyds Banking Group interdire à leurs clients l'achat à crédit de crypto-monnaies. Elles ont jugé que l'attrait de ces monnaies, en raison de leur volatilité, exposait trop à des risques de surendettement.

Mais, dans le même temps, on voit le trading haute fréquence (THF) venir s'emparer des crypto-monnaies. Le THF permet, de manière automatique grâce à des algorithmes, de réaliser des millions d'opérations à la seconde. La volatilité de ces monnaies en fait un terrain de jeu idéal, alors que ce marché a atteint une taille critique en 2017.[56]

UNE CARTOGRAPHIE DES PROJETS TECH FOR GOOD DEVOILEE AU CHANGENOW SUMMIT PAR FEST

FEST, France Eco-Sociale Tech est le réseau des entrepreneurs qui utilisent l'innovation scientifique et technologique au service des 17 Objectifs de Développement Durable. FEST a présenté sa deuxième cartographie Tech For Good, le vendredi 27 septembre 2018, à Station F lors du ChangeNOW Summit. Cette cartographie recense plus de 300 acteurs, entrepreneurs Tech ou Science for Good.

Au printemps dernier, l'équipe de FEST a dévoilé à VivaTech une cartographie[57] de l'écosystème de la « Tech for good », listant les ressources à la disposition des entrepreneurs geeks et solidaires. Une cartographie évolutive, accessible en postulant sur le site.

La cartographie des entrepreneurs Tech & Science For Good

Afin de poursuivre un travail de structuration, le collectif publie une identification des entrepreneurs utilisant la Tech au service des 17 Objectifs de Développement Durable, afin de favoriser leur identification par les différentes parties prenantes de la société et de maximiser les opportunités de collaboration. Cette cartographie est réalisée en collaboration avec DataScouts et propose une série d'informations sur les entreprises (implantation, technologies, secteur d'activité, développement).

Découvrez la cartographie des entrepreneurs Tech & Science For Good.[58]

[56] Pour la banque des règlements internationaux, le bitcoin pourrait détruire internet – pour en savoir plus :
- https://www.novethic.fr/actualite/numerique/cryptomonnaie/isr-rse/le-bitcoin-pourrait-detruire-internet-craint-la-banque-des-reglements-internationaux-145983.html
- https://www.bis.org/publ/arpdf/ar2018e5.pdf

[57] http://festech.org/cartographie/

[58] https://festech.datascouts.eu/dashboards/home

TERRITOIRES INNOVANTS

ENSEMBLE INNOVONS SUR LES TERRITOIRES !

RÉSEAU DES PIONNIERS DES ALLIANCES EN TERRITOIRE

Plus que jamais ; la co-construction territoriale est au cœur de l'actualité. C'est sur les territoires que s'inventent aujourd'hui les solutions pour demain qui permettront à la fois de réduire les fragilités et de créer de nouveaux moteurs de croissance et d'emploi.

Pour suivre les démarches apprenantes qui foisonnent sur les territoires, qui de mieux que les « catalyseurs territoriaux » qui animent les relations entre mondes différents et font émerger des alliances innovantes au service des défis collectifs de leur territoire ?

La synthèse de la 4ème Rencontre des pionniers des Alliances en Territoires retrace le cheminement d'une journée très riche qui s'est tenue le 12 juin dernier à la Fédération Nationale des Caisses d'Epargne.

Transformation numérique au service des défis territoriaux, évolution des métiers pour animer les territoires, hybridation des modèles socio-économiques et diversification des modes d'évaluation étaient au programme. Une session de co-développement entre « catalyseurs territoriaux » et « investisseurs sociétaux » a notamment éclairé sur les conditions pour favoriser une ingénierie territoriale à la hauteur des enjeux adressés.

Pour en savoir plus découvrez en avant-première la synthèse de la 4ème Rencontre des pionniers des Alliances en Territoires.

Pour aller plus loin, consultez le centre de ressources numérique « Co-construction territoriale » autour de l'actualité « Ensemble innovons ! »

UNE COHESION DES TERRITOIRES A CONSTRUIRE

Outil partagé avec les associations d'élus, le rapport sur la cohésion des territoires[59] réalisé à l'occasion de la 3ème Conférence Nationale des Territoires remplit deux objectifs : la mise à jour d'un état des lieux de la France et de ses territoires après une décennie de crise, et l'explicitation des facteurs de la cohésion des territoires.

L'état des lieux révèle quatre France, dont le risque principal est la dissociation :

- un arc nord-est fragilisé,
- un arc occidental et méridional dynamique,
- des Dom qui cumulent les vulnérabilités,
- une Île-de-France croisant vigueur économique et faible attractivité résidentielle.

Ces caractéristiques sont issues de la conjugaison de cinq dynamiques qui se sont accentuées au cours de la dernière décennie : métropolisation accélérée, polarisation autour des principaux pôles urbains, trajectoires différenciées des ruralités, fragilisation de l'armature urbaine en villes petites et moyennes, transformation de la base productive

[59] Rapport sur la cohésion des territoires (CGET, juillet 2018)

CHIFFRE DU MOIS : 30% DES FRANÇAIS SE SONT DEJA ENGAGES DANS UNE DYNAMIQUE ENTREPRENEURIALE[60]

30%

30% des Français de 18 ans et plus se sont déjà engagés à un moment dans une dynamique entrepreneuriale, soit 15 millions de personnes. Ce résultat émane de l'Indice Entrepreneurial Français, réalisé en partenariat avec la Fondation d'entreprise MMA Entrepreneurs du Futur.

Pour sa seconde édition, l'enquête a intégré des demandeurs d'emploi et des habitants des Quartiers Politiques de la Ville (QPV) au panel de 2 500 répondants. Parmi eux, 14% des Français habitants dans les QPV se sont déjà engagés dans une dynamique entrepreneuriale contre 31% des Français résidant hors des QPV.

[60] Résultats complets à retrouver dans le rapport d'enquête « Indice entrepreneurial français – 2e édition », réalisé par TMO régions, en partenariat avec Agence France Entrepreneur, la Fondation MMA des Entrepreneurs du Futur et Pôle Emploi : https://fondation-entrepreneurs.mma/etudes/indice-entrepreneurial-francais.htm

A L'ECOUTE DE LA PLANETE : CLIMAT, ENERGIE & ENVIRONNEMENT

LA FRANCE EN RETARD SUR SES OBJECTIFS CLIMATIQUES

La France peine à tenir ses engagements climatiques et énergétiques. C'est ce que confirment les projections présentées jeudi 19 juillet par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, dans le cadre du comité de suivi de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

Ces deux outils de planification, l'un et l'autre en cours de révision et qui seront publiés d'ici la fin 2018, fixent les trajectoires qui doivent permettre à la France d'une part d'atteindre la neutralité carbone en 2050 comme prévu par le Plan Climat de Nicolas Hulot, d'autre part de « verdir » progressivement son mix énergétique, avec une baisse des fossiles, une hausse des renouvelables et une réduction de la part du nucléaire.

Au début de l'année, le ministère avait indiqué que le « budget carbone », c'est-à-dire le plafond d'émissions de gaz à effet de serre à respecter pour garder le cap, avait été dépassé de 3,6 % en 2016, avec un total de 463 millions de tonnes équivalent CO_2 (Mt CO_2-eq.).

Or les scénarios actualisés font état d'émissions toujours excédentaires en 2017 et 2018, et ils indiquent qu'elles pourraient le rester jusqu'en 2023. Sur la période 2019-2023, elles atteindraient 422 Mt CO_2-eq. par an, soit 24 millions de tonnes de trop. Ce n'est qu'à partir de 2024 qu'elles seraient ramenées au niveau annuel compatible avec les objectifs climatiques du pays, soit 357 Mt CO_2-eq.

FIGURE : PROJECTIONS REVISEES D'EMISSIONS DE GES EN FRANCE A L'HORIZON 2028

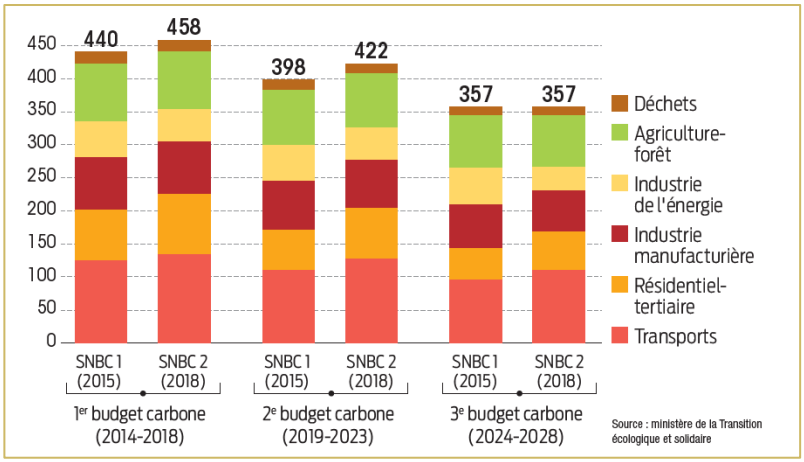

Plusieurs facteurs sont avances pour expliquer ce dérapage : notamment, l'objectif d'avoir la totalité des logements très bien isoles en 2050 est abandonné, avec un rythme moyen de 500000 rénovations performantes annuelles au lieu des 700000 nécessaires. En outre, l'objectif d'avoir des véhicules neufs consommant en moyenne 3 litres aux 100 km en 2030 est porté à 4 litres aux 100 km.

Selon les services du MTES, le but final, c'est-à-dire la neutralité carbone au milieu du siècle, n'est pas remis en cause pour autant. Les modélisations prévoient, à l'horizon 2050, un niveau annuel d'émissions de 81 Mt

CO_2-eq., ce reliquat de rejets devant être compense par le stockage de carbone dans les forêts, les océans ou le sous-sol.

Les projections annoncent toutefois d'autres reculs. La baisse de la consommation totale d'énergie de la France ne serait que de 17% en 2030 et 44% en 2050, alors que d'après la loi de transition énergétique, elle devrait être respectivement de 20 % et 50 %.

En outre, la part des renouvelables dans cette consommation pourrait n'être que de 31 % en 2030, au lieu des 32 % prévus par la loi. Le différentiel peut sembler de peu d'importance. Mais la France a elle-même pousse pour que le chiffre de 32 % soit repris au niveau européen – alors que la Commission Européenne ne proposait au départ que 27%.

En revanche, le MTES prévoit désormais une diminution plus rapide que prévu du recours aux énergies fossiles. Alors que la loi a retenu une réduction de leur consommation de 30 % en 2030 (par rapport à 2012), la baisse pourrait atteindre en réalité 41%, avec un recul de 82 % pour le charbon, 41 % pour le pétrole et 28 % pour le gaz.[61]

LE PRIX DU CARBONE NE CESSE DE GRIMPER SUR LE MARCHE EUROPEEN

Selon un rapport de Carbon Tracker, le prix de la tonne de CO_2 devrait atteindre 25 euros fin 2018, et grimper à 40 euros d'ici 2023, le marché anticipant une raréfaction de l'offre de quotas. Les secteurs de l'énergie et de l'aviation notamment seront théoriquement confrontés à un déficit d'environ 1,4 milliard de tonnes de quotas.

L'initiative Carbon Tracker est constituée de spécialistes de la finance qui entendent traduire le risque climatique réel sur les marchés financiers d'aujourd'hui. La Banque mondiale, ainsi que des groupes d'entreprises et des investisseurs, appellent aussi à un soutien plus large à la tarification du carbone afin de réduire les émissions et d'investir dans des technologies plus propres.

La discussion prend de l'ampleur alors que les pays se réuniront lors de la prochaine conférence des Nations Unies sur le climat (COP 24) du 3 au 14 décembre à Katowice (Pologne). Une rencontre qui revêt une importance cruciale, puisqu'elle constitue la date limite pour la présentation d'un ensemble de règles qui régiront l'accord de Paris, parmi lesquelles la possibilité de fixer un prix pour le carbone.

En Europe, le système d'échange de droits d'émission (SEQE) de l'UE est l'outil de réduction des émissions phare du bloc. Dans son rapport, Carbon Tracker souligne que le CO_2 a connu la performance la plus forte de toutes les matières premières depuis un an, avec une hausse de +310% depuis mai 2017, et de +120% depuis le début de l'année.

Une performance due à l'anticipation par le marché de la mise en service à partir de janvier 2019 de la réserve de stabilité du marché (MSR), pièce maîtresse de la réforme UE-ETS adoptée l'année dernière. Le MSR entrera en vigueur en 2019, mais les industriels anticipent en achetant des quotas préventivement, en amont de la plus forte réduction de l'offre jamais observée sur le marché du carbone. Depuis 2011, le marché du carbone est resté atone notamment en raison d'un excès de quotas en circulation sur le marché, dont

[61] La France en retard sur ses objectifs climatiques – adapté de :
- https://www.lemonde.fr/climat/article/2018/07/20/la-france-en-retard-sur-ses-objectifs-climatiques_5334194_1652612.html

Pour en savoir plus :
- https://www.alternatives-economiques.fr/climat-macron-marche-arriere/00085693
- https://www.temoignages.re/politique/edito/les-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-ont-augmente-en-france,93784
- https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/suivi-strategie-nationale-bas-carbone#e0
- https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/2017.07.06%20-%20Plan%20Climat.pdf

l'offre n'avait pas anticipé la chute drastique de demande qui a accompagné le ralentissement de l'activité économique en Europe. Le MSR vise justement à réduire progressivement ce surplus afin de renforcer le prix et orienter les industriels vers des solutions bas-carbone.

Les producteurs d'électricité devront soit acheter des quotas plus chers, soit favoriser le gaz aux dépends du charbon afin de réduire leurs besoins en quotas de carbone.

FIGURE : PRIX DU CREDIT EUA (JANVIER 2017 A AOUT 2018) EN EUROS PAR TONNE

Carbon Tracker s'attend à ce que, en réaction, les prix du carbone atteignent des niveaux qui forcent l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et les Pays-Bas à utiliser plus de gaz et moins de charbon, comme cela a été observé au Royaume-Uni où un prix plancher du CO_2 a été mis en place.

Selon Clean Energy Wire, les prix faibles de l'électricité sur le marché de gros, conjugués à des prix du CO_2 en hausse pèsent déjà sérieusement sur les bilans des centrales à charbon fonctionnant à la lignite, le charbon le plus émetteur de CO_2 assez courant en Allemagne.

Les pertes des centrales à charbon recourant à ce combustible ont atteint 2 milliards d'euros entre 2016 et juillet 2018, même si les opérateurs restent discrets sur le sujet. RWE nie ainsi perdre de l'argent sur ses propres centrales, et ses concurrents ont refusé de répondre à Clean Energy Wire sur le sujet.[62]

LE GIEC ALERTE SUR L'URGENCE D'AGIR POUR LIMITER LA HAUSSE DES TEMPERATURES A +1.5°C

Un rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), présenté lundi 8 octobre au terme d'une semaine de discussions entre les représentants de 195 Etats, à Incheon (Corée du Sud), entretient l'espoir ténu qu'il reste une chance de limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C par rapport à la période préindustrielle.

L'accord de Paris, adopté en décembre 2015 lors de la COP21, prévoit de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète « *nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5°C* ». Pour étayer cet objectif,

[62] Le prix du carbone ne cesse de grimper sur le marché européen – pour en savoir plus :
- https://www.carbontracker.org/reports/carbon-countdown/
- https://www.euractiv.fr/section/energie/news/le-co2-matiere-premiere-la-plus-performante-sur-2018/

les Etats ont alors commandé au GIEC un rapport spécial sur « *les impacts d'un réchauffement global de 1,5°C et les trajectoires d'émissions mondiales de gaz à effet de serre associées* ».

Ce rapport de 400 pages, établi par près d'une centaine d'auteurs de quarante pays sur la base de plus de 6000 études scientifiques, donne lieu à un « résumé à l'intention des décideurs » d'une vingtaine de pages, destiné à éclairer les gouvernements.

Quatre messages principaux se dégagent du rapport :

1. Le changement climatique affecte déjà les populations, les écosystèmes et les moyens de subsistance.
2. Chaque demi-degré de plus compte et il y a des avantages indéniables à limiter le réchauffement à 1,5°C plutôt que 2°C.
3. Ne pas dépasser 1,5 °C n'est pas impossible, mais cela demanderait des transitions sans précédent dans tous les aspects de la société.
4. Contenir le réchauffement à 1,5 °C peut aller de pair avec la réalisation des objectifs du développement durable, pour améliorer la qualité de vie de tous.

Le tableau brossé par le GIEC est sans appel. Depuis l'ère préindustrielle, la température planétaire a déjà augmenté d'environ 1°C. Il ne reste donc que quelques fractions de degré avant d'atteindre le seuil fatidique de 1,5 °C. Selon les projections des chercheurs, au rythme de réchauffement actuel, ce seuil sera franchi entre 2030 et 2052. Les travaux antérieurs du GIEC indiquaient que, sans inflexion de la courbe des émissions de gaz à effet de serre, la surchauffe pourrait avoisiner 5,5 °C à la fin du siècle.

FIGURE : TRAJECTOIRES DE TEMPERATURES SELON LES SCENARIOS DU GIEC

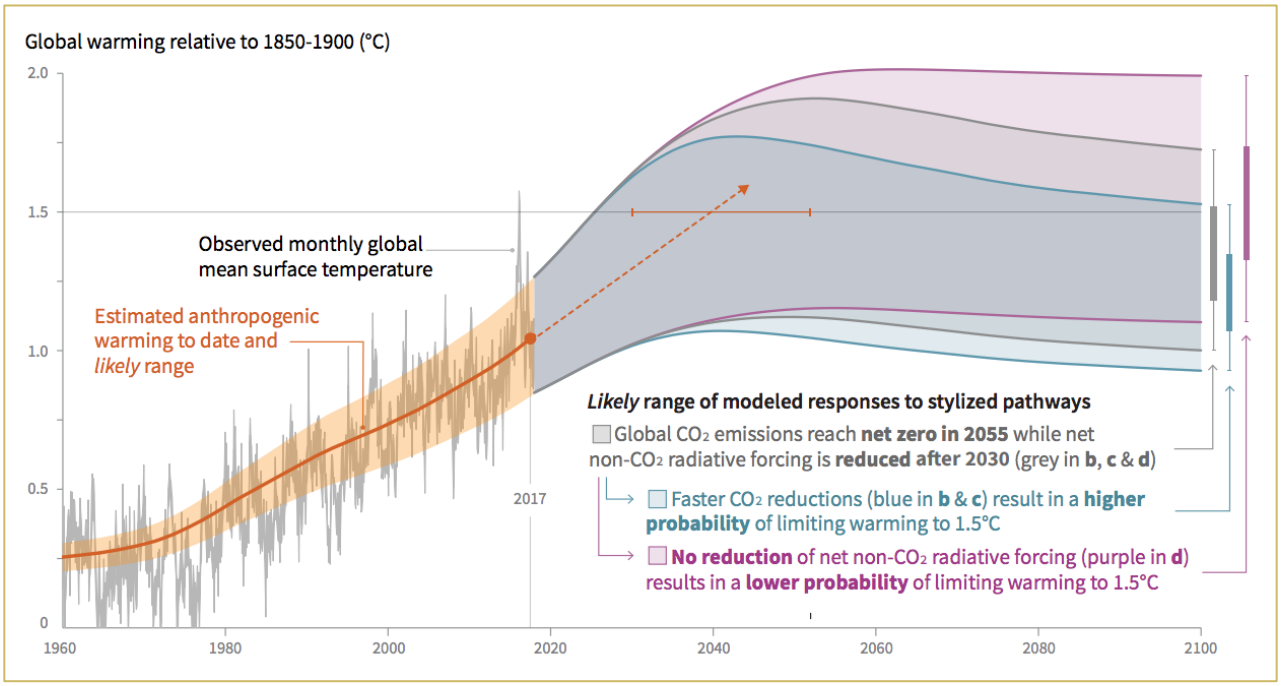

Source : IPCC.

L'un des points forts du rapport est de mettre en évidence la différence d'impacts entre un monde plus chaud de 1,5°C et de 2°C, même si ces impacts seront sévères dans l'une et l'autre hypothèses. Ainsi, dans le premier cas, la hausse du niveau des mers à la fin du siècle sera comprise entre 26 cm et 77cm, soit 10 cm

de moins que dans le second cas, ce qui réduira de plus de 10 millions le nombre de personnes exposées à ce risque. Une fonte complète de la banquise arctique en été surviendra une fois par siècle dans le premier cas, une fois par décennie dans le second. Dans la plupart des régions habitées, l'intensité des vagues de chaleur grimpera de 3°C dans un cas, de 4°C dans l'autre. Les précipitations torrentielles seront encore plus importantes avec 2°C, en particulier dans les hautes latitudes de l'hémisphère Nord, en Amérique du Nord et en Asie.

Pour éviter le pire, calculent les chercheurs, les émissions mondiales de gaz à effet de serre devraient commencer à décroître « bien avant 2030 », en baissant d'ici-là de 45% par rapport à leur niveau de 2010. Un gigantesque défi, sachant que ces émissions, après deux années de stagnation, sont reparties à la hausse en 2017 et, selon les premières données, atteindront un nouveau record cette année. Une sortie accélérée des énergies fossiles, à commencer par le charbon, est donc indispensable.

Selon les auteurs du GIEC, contenir le réchauffement exige des actions très ambitieuses dans tous les domaines – énergie, industrie, gestion des terres, bâtiments, transports, urbanisme –, ce qui signifie un changement radical de comportements et de modes de vie.

LIMITER LE RECHAUFFEMENT A 1,5°C EVITERAIT DES PERTES DE 20 000 MILLIARDS DE DOLLARS A L'ECONOMIE MONDIALE

Faut-il choisir entre croissance économique et lutte contre le réchauffement climatique ? Des chercheurs américains viennent de trancher la question. Dans une étude publiée dans la revue Nature, ils ont évalué les impacts de l'application de l'Accord de Paris sur l'économie mondiale.

Selon eux, 90 % de la population mondiale serait gagnante si le réchauffement se limitait à 1,5°C d'ici la fin du siècle, plutôt qu'à 2°C. Mieux encore, cela générerait 20000 milliards de dollars de gains économiques cumulés jusqu'en 2100. A contrario, une hausse des températures accroîtrait la fréquence des événements climatiques extrêmes et donc leur coûts. La facture pour 2017 a déjà battu un record, atteignant les 400 milliards de dollars selon le cabinet Carbone 4. Il faut ajouter cela une baisse des rendements agricoles ou encore une dégradation de l'état de santé de la population.

En 2006, le rapport Stern avait marqué un tournant dans la prise de conscience climatique. Pour la première fois, les impacts du changement climatique étaient décrits en termes économiques. Selon l'économiste britannique, le coût de l'inaction s'élèverait ainsi entre 5 et 20 % du PIB mondial, tandis que celui de l'action représenterait « *seulement* » 1 % du PIB mondial.

Depuis, le sujet inquiète de plus en plus le secteur de la finance. En 2015, Citigroup, l'une des plus grandes banques au monde, se fend elle aussi d'un rapport. Selon elle, à horizon 2040, le coût de l'action (190,2 milliards de dollars) et celui de l'inaction (192 milliards de dollars) seraient quasiment identiques. Mais dans un scénario à 2,5°C, les pertes seraient de 44 000 milliards de dollars (1,1% du PIB) et de 72000 milliards dollars (2,5% du PIB mondial) dans un scénario à +4,5°C.

Le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) estime lui aussi que ne rien faire pourrait provoquer une baisse du PIB mondial de 1 à 4 % en 2030, de 2 à 6 % en 2050, et de 3 à 12 % en 2100. Un nouveau rapport est attendu à l'automne sur l'ampleur des efforts à réaliser pour limiter la hausse du réchauffement à 1,5°C.[63]

[63] Limiter le réchauffement à 1,5°c éviterait des pertes de 20000 milliards de dollars à l'économie mondiale – pour en savoir plus :
- https://www.nature.com/articles/s41586-018-0071-9
- https://www.novethic.fr/actualite/environnement/climat/isr-rse/limiter-le-rechauffement-a-1-5-c-serait-bon-pour-90-de-la-population-mondiale-145883.html

ÉVENEMENTS CLE

OCTOBRE

8 octobre 2018
Soirée « La France des Solutions »
Paris, France

Le rendez-vous des acteurs de solutions et de médias qui font bouger la France rassemblera 600 décideurs et influenceurs à Iena. Avec la découverte de 18 lauréats des solutions.

http://www.reportersdespoirs.org/la-france-des-solutions/

11 octobre 2018
Mécènes Forum de l'Admical
Paris, France

3ème édition sur le thème « Bâtir l'Europe des mécènes ».

http://www.admical.org/

16-18 octobre 2018
World Forum de l'Economie Responsable
Lille, France

Ce 12ème Forum aura pour thème les territoires. Ils seront au centre des débats et des ateliers de la communauté globale de la RSE.

https://www.responsible-economy.org/fr/

17 octobre 2018
Forum des Associations et des Fondations
Paris, France

13ème rendez-vous annuel des responsables et dirigeants associatifs au Palais des Congrès.

http://www.forumdesassociations.com/

NOVEMBRE

5 novembre 2018
Atelier Alliance & Co-construction territoriale
Paris, France

Cet atelier confrontera les regards d'experts sur la contribution des alliances à la co-construction territoriale. Les réflexions alimenteront le prochain programme de recherches de l'Observatoire des partenariats.

http://www.lerameau.fr/

11-13 novembre 2018
1er Forum de Paris sur la paix
Paris, France

Cet événement vise à faire émerger des solutions concrètes et innovantes pour les dirigeants de la planète.

https://parispeaceforum.org/fr/

23 au 24 novembre 2018
Journée de l'Economie Autrement
Dijon, France

Deux jours pour débattre des défis auxquels la société française est aujourd'hui confrontée et pour découvrir comment les acteurs de l'ESS contribuent à y répondre.

https://www.journeeseconomieautrement.fr/

26-28 novembre 2018
Sustainable Blue Economy Conference
Nairobi, Kenya

La Conférence portera l'attention sur le rôle de l'économie bleue sur les Objectifs de Développement Durable pour 2030.

http://www.blueeconomyconference.go.ke/

DECEMBRE

3 – 18 décembre 2018
COP 24
Katowice, Pologne

Conférence des Nations Unies sur le réchauffement climatique, 2 mois après le rapport alarmiste rendu par le GIEC.

http://cop24.katowice.eu/

4 décembre 2018 – Prix « Atout Soleil » – Paris, France

Les prix seront décernés à des associations engagées auprès des adolescents en difficulté.

http://www.gpma-asso.fr/atout-soleil/

A LIRE, A DECOUVRIR

OUVRAGE : « UN AUTRE MONDE EST POSSIBLE, *LOST IN TRANSITIONS* ?

« Les transformations actuelles du monde bouleversent l'économie, la culture, les modes de vie, de penser, la gouvernance, l'accès au savoir… Le tout à une vitesse telle qu'organisations ou individus ont bien du mal à s'adapter ou à anticiper (…) ». Un collectif d'experts, de responsables économiques et politiques, de scientifiques, a débattu deux ans de ces sujets dans le cadre du laboratoire de la Fondation des transitions, pour écrire avec optimisme cet ouvrage. Le livre a été coordonné par Carine Dartiguepeyrou, politologue, et Gilles Berault, expert en développement durable. Parmi les auteurs, Bernard Saincy, Président d'Innovation Sociale Conseil co éditeur de ce bulletin de veille et capitalisation. (A paraître le 8 novembre 2018)

RECHERCHES & SOLIDARITES : « L'ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS »[64]

Cette étude, réalisée en partenariat avec l'ADASI et Le RAMEAU, dresse l'état des lieux et des attentes de l'accompagnement des associations, perçus par plus de 2 000 dirigeants interrogés en mars et en avril 2018. L'évolution des modèles socio-économiques est la principale attente exprimée, avant le recrutement de bénévoles. Parmi les types de structures accompagnatrices figurent les réseaux associatifs, les collectivités locales et les entreprises.

Découvrez les premiers résultats

LIVRE BLANC « TOUT SAVOIR SUR LE MECENAT DE COMPETENCES »[65]

Partager les enjeux clés et les bonnes pratiques de terrain du mécénat de compétence pour faciliter la mise en œuvre de programmes de mobilisation dans les entreprises et les associations : tel est l'objectif de ce guide publié par Vendredi, start-up sociale de l'engagement. Il met en lumière les enseignements tirés de l'événement "Agir et échanger pour faire grandir le mécénat de compétences à grande échelle" qui a rassemblé 50 entreprises et associations pionnières et des experts.

Découvrez le livre blanc

[64] Etude à télécharger en novembre sous : https://recherches-solidarites.org/

[65] Livre blanc à télécharger sous : https://vendredi.cc/publications/tout-savoir-sur-le-mecenat-de-competences

BAROMETRE DU MECENAT, EN PARTENARIAT AVEC ADMICAL[66]

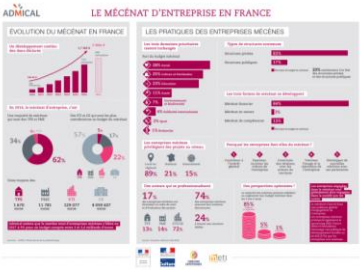

Ce baromètre analyse les pratiques et les tendances d'évolution du mécénat depuis 2010. Avec trois enseignements majeurs : une pratique en forte hausse (le nombre d'entreprises déclarant du mécénat a plus que doublé), effectuée majoritairement par des grandes entreprises et des ETI, et ciblant trois secteurs privilégiés : social, culture/patrimoine et éducation. Les entreprises diversifient les formes de mécénat, au bénéfice du développement du mécénat en nature et du mécénat en compétences.

Découvrez l'infographie

Direction de la publication : Charles-Benoît HEIDSIECK, Bernard SAINCY

Rédaction : Diane ABEL, Colas AMBLARD, Sidney LAMBERT-LALITTE, Bernard SAINCY & Yann ULLIAC

Ce numéro a été réalisé en partenariat avec : Admical & ISBL Consultants

[66] Baromètre « Le mécénat d'entreprise en France » (Admical / CSA, mars 2018)